

2021

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

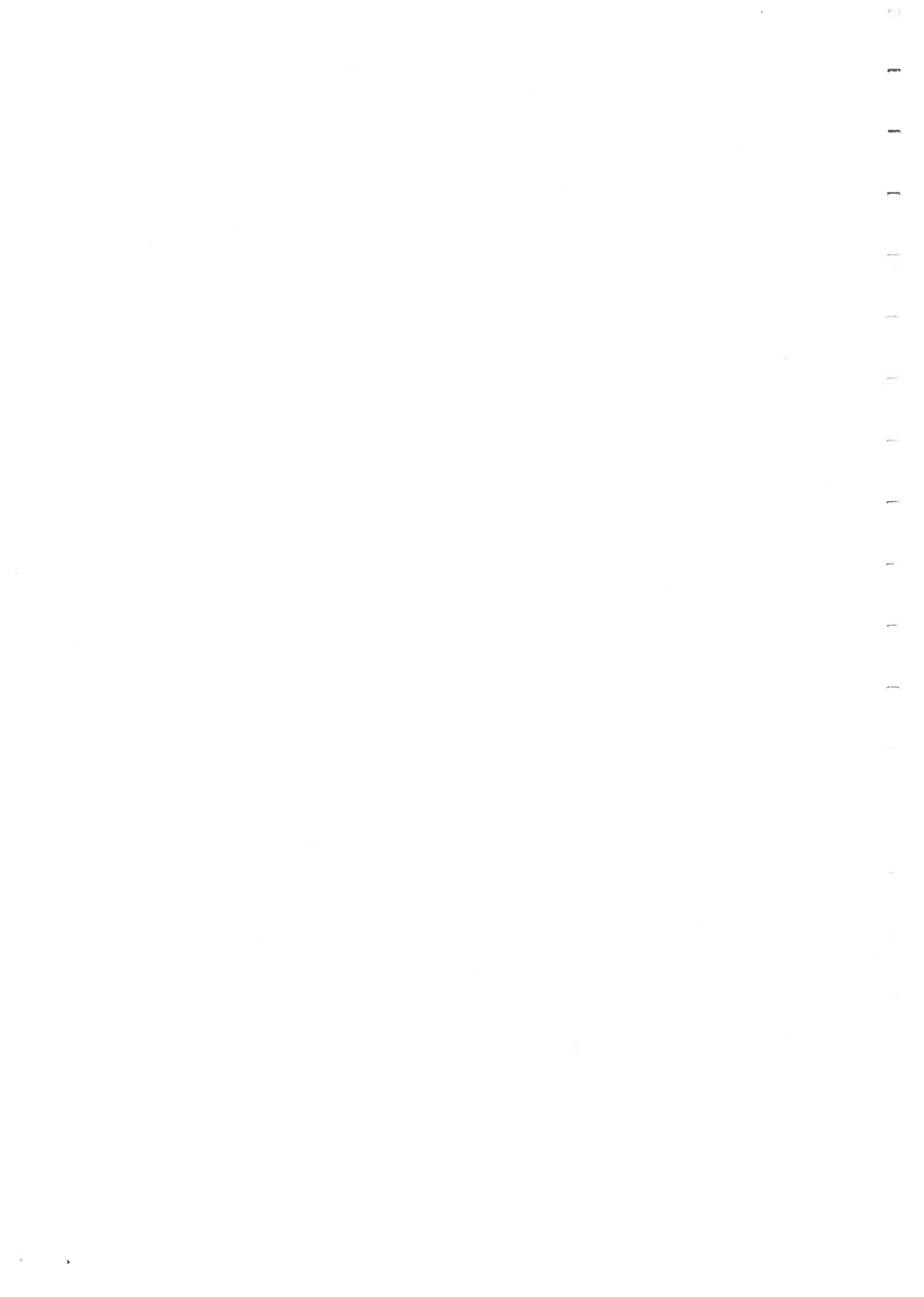


**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CALL
Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE - LE PROJET DU TERRITOIRE 4

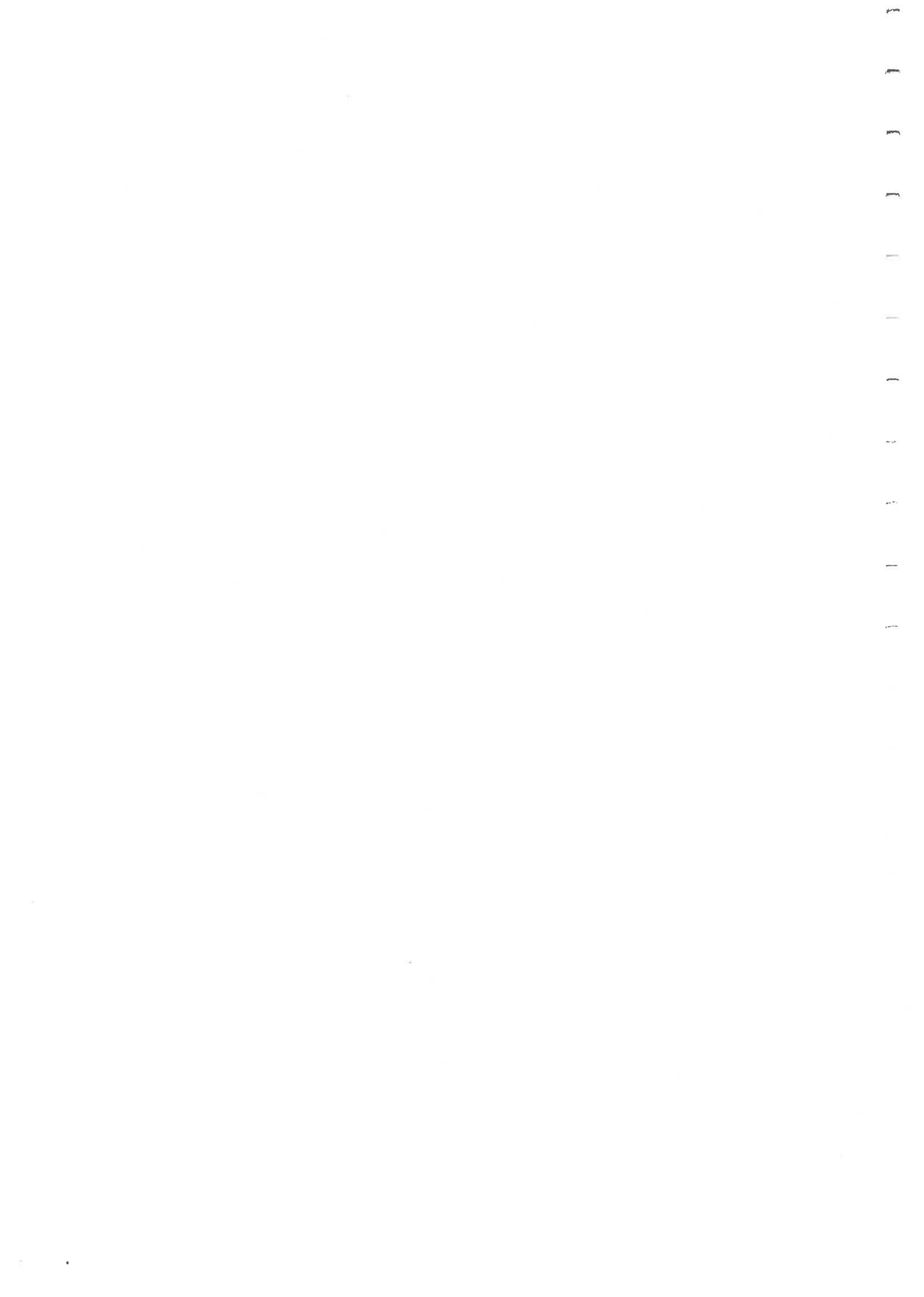
- Un cadre stratégique coordonné à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois 5
- Le projet de territoire de la CALL 9
 - o Encadré 1 – Le territoire 9
 - o Encadré 2 – Les habitants de la CALL 11
 - o Encadré 3 – Des enjeux environnementaux forts 12
- Les axes stratégiques 13
 - 1 - Créer des emplois et accompagner les habitants vers l'emploi (TRAVAILLER).....13
 - 2 - Mobilité : se déplacer pour vivre le territoire (BOUGER)14
 - 3 - Mieux habiter le territoire : une stratégie commune à bâtir ensemble (HABITER)15
 - 4 - Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (RESPIRER).....17
 - 5 - Une centralité dont on puisse être fiers (RASSEMBLER).....18

DEUXIEME PARTIE - LE CONTRAT 20

- Article 1 – Objet du contrat21
- Article 2 – Ambition du territoire de Lens-Liévin22
- Article 3 – Orientations stratégique22
- Article 4 – Plan d'action 23
 - o 4.1 – Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....23
 - o 4.2 – Validation des actions.....23
 - o 4.3 – Projets et actions en cours de maturation24
 - o 4.4 – Actions de coopération interterritoriale24
- Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....24
- Article 6 – Engagements des partenaires.....25
 - o 6.1 – Dispositions générales concernant les financements25
 - o 6.2 – Le territoire signataire25
 - o 6.3 – L'Etat, les établissements et opérateurs publics26
 - o 6.4 – Engagements des opérateurs publics.....26
 - o 6.7 – Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques27
 - o 6.8 – Maquette financière.....27
- Article 7 – Gouvernance du CRTE27
 - o 7.1 – Le comité de pilotage27
 - o 7.2 – Le comité technique28
 - o 7.3 – L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.....28
- Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE28
- Article 9 – Résultats attendus du CRTE29
- Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE29
- Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE29
- Article 12 – Résiliation du CRTE29
- Article 13 – Traitement des litiges30

TROISIEME PARTIE – ANNEXES 32

- Architecture du contrat34
- Fiches-projet et programmation 2021-2022.....36
 - o Axe 1 - Travailler38
 - o Axe 2 – Bouger48
 - o Axe 3 – Habiter.....52
 - o Axe 4 – Respirer58
 - o Axe 5 – Rassembler.....66
- Récapitulatif des fiches (valant maquette).....72



PREMIERE PARTIE – LE PROJET DE TERRITOIRE

Préambule : un cadre stratégique coordonné à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois

Le projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin s'inscrit dans une stratégie convergente définie à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois qui fédère les agglomérations de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin dans le Pas-de-Calais.

Réunissant près de 650 000 habitants et 150 communes, le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois est uni par un héritage commun, un bassin de vie et d'emploi. Il associe trois communautés d'agglomération du Pas-de-Calais et le Département : il représente 10% de la population des Hauts-de-France, soit la septième agglomération de France. C'est une échelle de travail pertinente car c'est l'espace de vie de nos concitoyens et de nos entreprises et c'est à cette échelle que nous produisons ensemble de la cohérence, de l'ambition et de la lisibilité. Le Pôle Métropolitain de l'Artois partage aujourd'hui des ambitions communes qui se traduisent dans les trois axes de coopération métropolitaine ci-dessous, avec l'affirmation de l'éco-transition comme bannière commune et comme levier de développement.

Ces axes s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé en 2017 avec l'État, la Région des Hauts-de-France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais : cet engagement vise à apporter des réponses concrètes aux besoins majeurs de nos populations, à travers un large programme transversal et intégré pour transformer durablement ce territoire en matière d'habitat, de santé, de cadre de vie, de mobilités, d'attractivité économique, de cohésion sociale.

Les trois axes qui structurent la coopération métropolitaine à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois sont :

- **AXE 1 : L'éco-transition comme modèle de développement : faire du territoire un démonstrateur de la Troisième Révolution Industrielle**

Accélérer la transition écologique en en faisant un levier de justice sociale et de nouveaux liens sociaux, de création d'emplois et de maîtrise de notre facture énergétique est une ambition partagée. Face à l'impératif de réduire drastiquement ses émissions de gaz à effets de serre et dans la perspective de retrouver sa place numéro 1 de l'énergie, le Pôle Métropolitain de l'Artois s'est engagé dans une démarche volontariste d'éco-transition. Son engagement **pour la production d'énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétique** dans une logique d'innovation, en s'appuyant sur les clusters, pôles d'excellence ou encore le dispositif « Territoire d'industrie », ont fait de lui un des tout premiers **« territoires démonstrateur Rev3 »**.

Le monde économique doit être au cœur de cette transition, accompagné par l'évolution de la formation et de l'achat public. La **création de nouvelles filières** pour accompagner l'éco-transition, les **relocalisations d'activités** par souci écologique soutenues par le développement de **nouveaux modèles économiques**, permettront de **créer des emplois qualifiés et variés sur le territoire**. L'accompagnement des projets et opportunités tels que celui de « **vallée de la mobilité électrique** » au travers du projet « d'Airbus des batteries » en sera un des leviers.

Les **objectifs de sobriété foncière, de recyclage du foncier**, notamment économique (friches industrielles, compactage des zones d'activités économiques, friches commerciales, etc.), de préservation des espaces naturels s'inscrivent dans cette logique et ont vocation à devenir la clé de lecture de l'aménagement du territoire.

- **AXE 2 : “De l’archipel noir à l’archipel vert”, vers un réseau multipolaire, équilibré et résilient de villes, villages et cités minières**

Le Pôle Métropolitain porte la conviction que son armature urbaine multipolaire est une chance à exploiter pour offrir un cadre de vie agréable et attractif à ses habitants, structuré autour de ses atouts patrimoniaux, architecturaux et paysagers. Dans le contexte de changement climatique, il n’en demeure pas moins l’un des territoires les plus exposés de France en matière d’aléa climatique, du fait de sa densité démographique, de ses caractéristiques socio-économiques et de sa situation sanitaire largement dégradée. Cette situation le conduit à faire évoluer ses stratégies d’aménagement du territoire dans un objectif d’adaptation à ces enjeux.

À l’image de la **Chaîne des parcs**, une infrastructure verte et bleue pour la résilience face au changement climatique, il s’agit de **structurer et de consolider une organisation territoriale “en archipel”** dont le fonctionnement s’appuie sur un équilibre entre ses **grands projets urbains et de rénovation urbaine**, entre le dynamisme de ses **Cœurs de villes et de ses centre-bourgs** et entre sa **vitalité rurale et agricole**.

L’Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, au travers de la **rénovation des cités minières**, et l’investissement dans des **infrastructures de mobilité et de désenclavement**, adaptées aux usages de ses habitants doivent permettre de renforcer cette organisation, avec des **impératifs d’adaptation** à affirmer (lutte contre les îlots de chaleur urbain, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, gestion des inondations, etc.)

- **AXE 3 : Une vie sociale et culturelle solidaire, attentive à chacun et rayonnante**

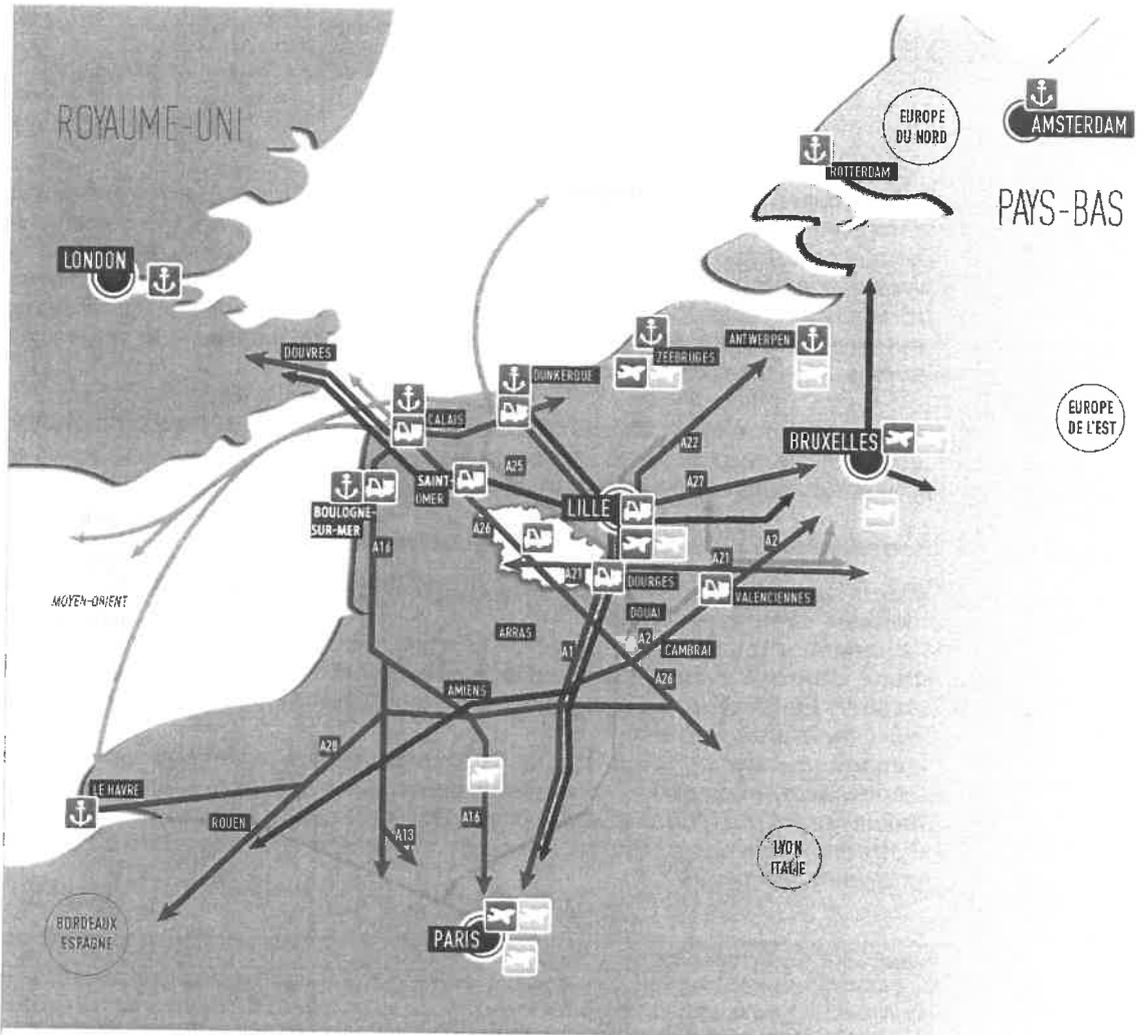
S’appuyant sur l’inscription du Bassin minier au Patrimoine mondiale par l’UNESCO et en tant que **premier pôle muséal d’Europe** au travers de l’implantation du Louvre-Lens, du Centre de Conservation du Louvre, et de ses **grands sites miniers** que sont la Cité des électriciens (Bruay-la-Buissière), la Base 11-19 (Loos-en-Gohelle) et le 9-9 bis (Oignies), le Pôle Métropolitain de l’Artois souhaite **faire de la culture un levier central pour une transition juste, solidaire et porteuse d’opportunités pour chacun**. Il mobilise pour cela ses deux scènes labellisées, le Centre Dramatique National à Béthune et Culture Commune, Scène nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, dont le rayonnement s’étend à l’échelle métropolitain. En y englobant le rayonnement touristique et patrimonial du territoire, **l’accès à l’éducation et à la formation** de ses habitants, ainsi qu’à **la santé, au bien-être et au sport**, le territoire souhaite favoriser la capacité de ses habitants à agir et à décider pour eux-mêmes. C’est d’ailleurs pour garantir à tous les conditions d’une vie digne et en bonne santé, que le Pôle Métropolitain de l’Artois soutient le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) et sa structuration autour du Nouvel Hôpital Métropolitain de l’Artois, à Lens et du Centre hospitalier de Béthune-Beuvry et d’un **archipel d’établissements de santé de proximité**.

Des outils partagés au service de ces ambitions

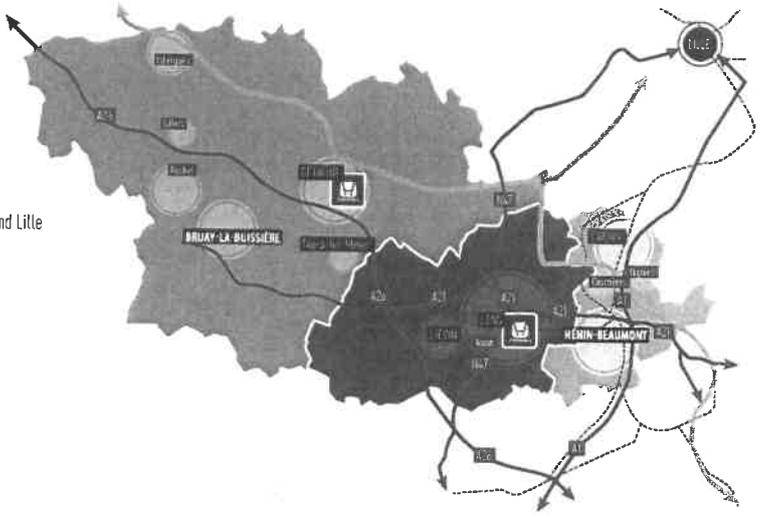
La poursuite de ces ambitions ne peut se faire sans un certain nombre d’outils d’observation, d’animation, de valorisation, etc. à l’échelle métropolitaine. Le territoire fonctionne sur une logique de subsidiarité avec un Pôle Métropolitain qui s’adosse à :

- **Des structures** coordonnées à l’échelle métropolitaine pour soutenir les ambitions partagées par les trois communautés d’agglomération, avec notamment le *Syndicat mixte des Mobilités d’Artois-Gohelle*, organisateur des mobilités sur le territoire du Pôle Métropolitain de l’Artois ; l’*Agence d’urbanisme de l’Artois*, outil précieux d’observation, de prospective et d’accompagnement à la structuration et à la mise en œuvre de stratégies de développement territorial ; une vitrine économique commune sur internet en projet et un outil d’innovation mutualisé entre les trois agglomérations (*Parc d’innovation « Accélérateur de l’éco-transition »*).

- **Des espaces de dialogue et de concertation** avec la société civile : le Grand Forum Euralens permet d'impliquer le monde économique, les acteurs culturels, le monde de la formation, le monde associatif et de l'Économie Sociale et Solidaire, des citoyens et habitants et ce, afin de co-construire des stratégies métropolitaines, comme la Chaîne des parcs, la feuille de route pour l'Énergie et l'éco-transition, l'économie et la formation, etc. Il se réunit dans des formats divers et adaptés aux différentes thématiques (plénières, Club des acteurs de l'innovation, réseau école-entreprise du Comité Grand Artois par exemple), et s'articule avec des espaces de dialogues à d'autres échelles (Conseil de développement d'agglomération ; conseil économique et social communal, par exemple). Cet ensemble permet de faire émerger et de remonter collectivement des idées et des projets et donc de porter des défis ensemble.
- **Des outils d'identification et d'agrégation de projets** pour fédérer les initiatives et les acteurs autour des axes stratégiques du territoire. La label Euralens permet ainsi d'incarner ces stratégies par des réalisations et d'organiser au mieux autour d'eux les ressources pour leur bonne réalisation. Le Cercle de qualité croise le regard d'experts locaux et nationaux au service de l'ambition et de la qualité des projets.



- Métropole européenne
- Axe routier
- Axe de transport fluvial et maritime
- Projet Seine-Nord Europe
- Axe de transport ferroviaire
- Projet de tracé du Réseau Express Grand Lille (tracé provisoire au 30 août 2017)
- Plate-forme multimodale
- Port maritime
- Fret aéroportuaire
- Aéroport
- Gare TGV



Le projet de territoire de la CALL

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est saisie de la stratégie commune pour la décliner à l'échelle de son territoire (cf. encadré 1). Elle s'est pour cela appuyée sur une démarche participative menée en 2016 avec le concours de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) et de l'association Euralens. Ce temps fort a été l'occasion de montrer comment, d'une identité construite autour de l'activité minière et bousculée par la fin de l'exploitation du charbon, le territoire se définit un avenir et montre sa capacité de résilience.

S'appuyant sur le recueil de « paroles d'acteurs »¹, le **diagnostic** dresse un tableau contrasté du territoire, dont les ressentis ont pu être objectivés par les éléments chiffrés réunis en vue de la révision du SCOT² :

✓ Un territoire qui s'interroge sur son identité

Dans la construction de l'identité du territoire, deux références fortes émergent de manière complémentaire :

- la mémoire minière tout d'abord, référence incontournable mais ambiguë, mêlant la fierté d'avoir construit la France et le souvenir des mineurs qui se sont sacrifiés avec la volonté de tourner la page (4 habitants sur 10 ont moins de 30 ans et n'ont donc pas vécu l'exploitation minière)
- l'image du Racing Club de Lens, qui concentre les imaginaires et symbolise la convivialité, mais dont l'effet d'entraînement sur la pratique sportive des habitants est faible. Alors que l'offre d'équipements est supérieure à la moyenne (1,7 contre 1,5) et largement portée par les communes, le nombre de licenciés reste inférieur à la moyenne nationale.

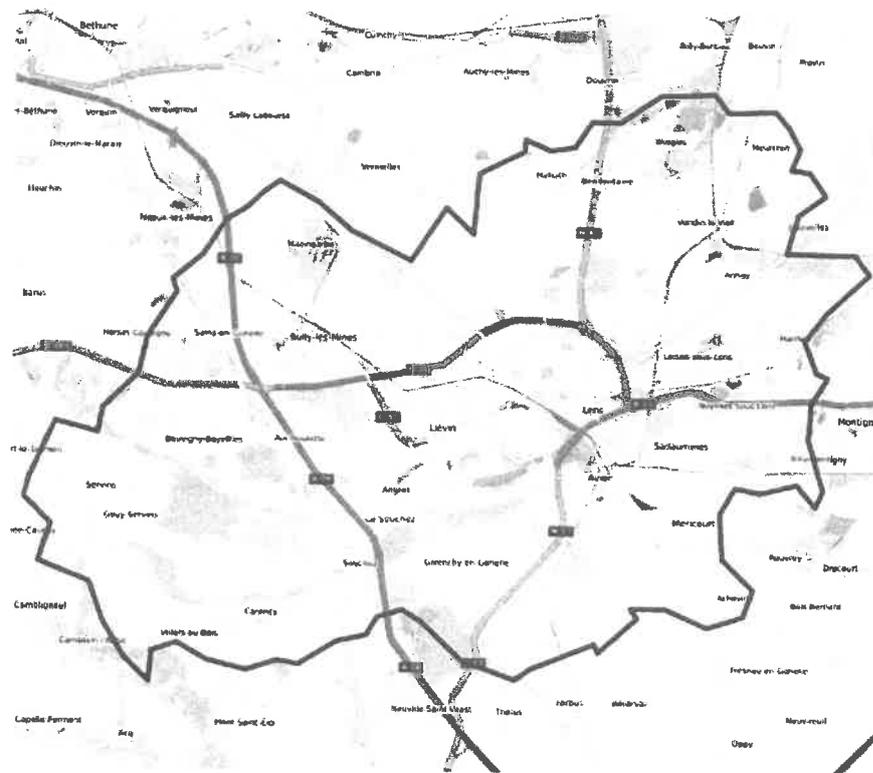
Encadré 1 : Le territoire de la CALL

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes, sur 239 km², pour une population totale de 241 934 habitants¹ soit une densité de 1 010 habitants au km². Sa centralité est organisée autour des deux communes de Lens (31 614 hab.) et de Liévin (31 154 hab.) fonctionnant en maillage étroit avec des villes petites et moyennes (taille médiane des communes : 4 500 habitants), l'ensemble étant doté de nombreux équipements qui contribuent dans leur globalité à l'attractivité du territoire.

En termes d'infrastructures, l'agglomération se situe au croisement de deux axes autoroutiers (A26 – A21). Le canal à grand gabarit lui permet de disposer d'un port fluvial et elle bénéficie d'une desserte ferroviaire correcte (1 gare TGV – 13 gares ou haltes TER) bien qu'insuffisante notamment avec la métropole Lilloise.

¹ Ref : Projet de territoire de la CALL 2016 – Synthèse de « paroles d'habitants et d'acteurs » - Quelques chiffres pour objectiver les ressentis exprimés – AULA – JY CHAPUIS – Ville Ouverte

² Ref : Schéma de cohérence territoriale Lens-Liévin-Hénin-Carvin – diagnostic territorial – octobre 2020



✓ **Des difficultés économiques et sociales réelles (cf. encadré 2)**

La question de l'emploi est au cœur des préoccupations d'une population qui cumule de nombreuses difficultés. En termes d'indice de développement humain, la majorité des communes de la CALL se situe à un niveau inférieur à la moyenne régionale. Les indicateurs de santé, en particulier, sont préoccupants avec une espérance de vie largement inférieure à la moyenne nationale.

Cela se traduit aussi par un revenu médian inférieur de 20 % à la moyenne des 35 plus grandes agglomérations, et de 7 à 10 % par rapport aux agglomérations voisines, et un taux de pauvreté élevé (26 % en 2015, voire plus de 50 % dans certains quartiers Politique de la Ville) même si, contrairement aux idées reçues, les caractéristiques sociologiques de la population (part de ménages divorcés, des familles nombreuses...) sont dans la moyenne nationale.

Cette précarité touche particulièrement les jeunes (37 % vivent en dessous du seuil de pauvreté), malgré un tissu économique dynamique et diversifié. Tout se passe comme si les emplois créés ne bénéficiaient pas – ou insuffisamment – aux habitants du territoire. De fait, moins d'un emploi sur deux est occupé par une personne habitant la CALL.

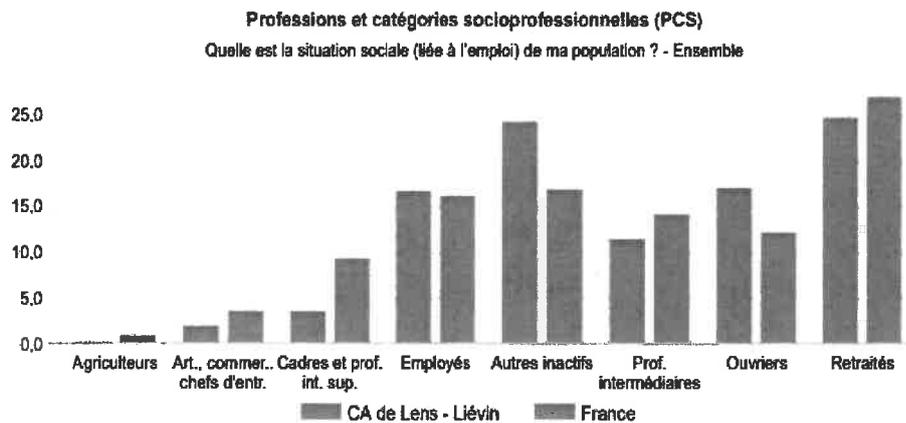
Cette situation justifie que 19 des 36 communes soient signataires du Contrat de Ville, et que trois d'entre-elles (Lens, Liévin, Avion) soient engagées dans un programme de renouvellement urbain avec l'ANRU. En outre, la CALL coordonne une politique locale de santé contractualisée avec l'Etat dans un contrat local de santé, un atelier santé-ville et un contrat local de santé mentale (ce dernier commun avec la CAHC).

Encadré 2 : Les habitants de la CALL

Fortement marqué par la fin de l'activité minière, le territoire a vu sa population baisser (- 35 000 habitants depuis 1968) avant de se stabiliser cette dernière décennie. Cette diminution touche particulièrement les différentes polarités.

En termes socio-économiques, les ouvriers représentent le tiers de la population active du territoire (32,5 % en 2015 - France 2020 : 19,2 %), à quasi-égalité avec les employés (31,3% - France 2020 : 25,8 %). La part des cadres (6,2%) et des professions intermédiaires (21,2%) est largement inférieure à la moyenne nationale et régionale, et a tendance à diminuer. Enfin, la part d'inactifs dans la population en âge de travailler est notablement plus élevée que dans la moyenne française : plus encore que le taux de chômage, cet indicateur marque le retrait d'une partie de la population du marché de l'emploi.

En termes d'âges, la population de l'agglomération est plus jeune que la moyenne nationale malgré une tendance au vieillissement

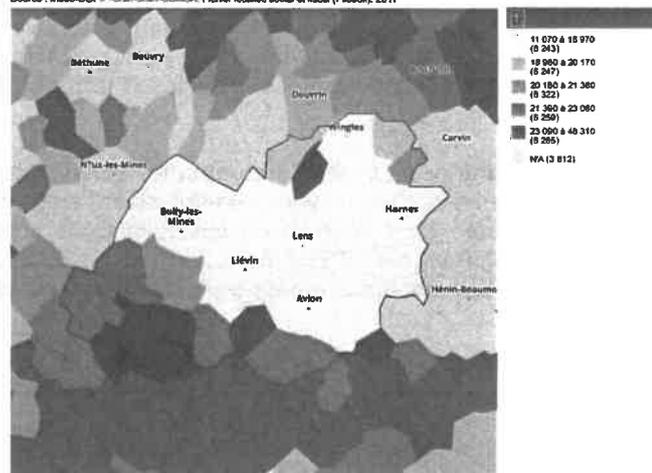


Source : Insee, RP - 2017

Une population globalement pauvre... Sur le territoire de la CALL, le revenu moyen des ménages est 25 % inférieur à la moyenne nationale, et significativement plus faible que celui des habitants de la région (16 556 euros/an pour resp. 18 982 € et 20 556 € en 2015). Environ 26 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit 10 points de plus que la moyenne nationale.

1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2017

Source : Insee-DGFiP-Criat-Criat-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Fiscolif), 2017



...et en grande fragilité.

L'espérance de vie des habitants de la CALL est parmi les plus faibles au niveau national : 73,7 ans en 2015 pour les hommes (soit 5 ans de moins que la moyenne), 82,1 ans pour les femmes (soit 3 ans de moins). Le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) atteint 314,2, soit 64,5 % de plus que la moyenne française et 15 % de plus que la moyenne départementale.

✓ **Une mobilité fortement liée à l'automobile**

Environ les 2/3 des déplacements se font en voiture, et le taux est porté à 80 % pour les trajets domicile-travail. Cela se traduit par une tendance à la saturation des principaux axes routiers et une qualité de l'air notablement dégradée. Pour autant, il convient de souligner qu'environ 20 % des ménages du territoire (45 % dans certains quartiers) ne possèdent pas de voiture, ce qui constitue un frein évident à la mobilité et à l'accès à l'emploi. Depuis la réalisation de ce diagnostic, le BHNS a été mis en service, mais son impact sur les comportements de mobilité demeure limité. Enfin, et même si des investissements significatifs ont été réalisés ces dernières années, les infrastructures demeurent peu adaptées aux mobilités actives.

✓ **Un cadre de vie apprécié des habitants**

Dans la partie la plus dense de l'agglomération, les communes ont hérité du passé minier un urbanisme complexe, peu lisible et organisé pour faciliter la circulation automobile. La baisse de population observée au cours des dernières décennies s'est surtout traduite par un affaiblissement de la centralité et un renforcement des communes péri-urbaines. Pour autant, au sein des quartiers, les habitants apprécient un cadre de vie agréable, calme et une vie sociale préservée. La verdure, les espaces de respiration y sont largement présents même si fragmentés et insuffisamment mis en valeur. Au sud et au nord de l'agglomération, les espaces naturels et agricoles offrent aux habitants un environnement ouvert et attractif mais menacé par l'étalement urbain et qu'il convient de préserver.

Au cours de la dernière décennie, l'arrivée du Louvre-Lens puis du Centre de Conservation du Louvre à Liévin ont marqué le lancement d'une nouvelle dynamique de restructuration du tissu urbain dans la centralité. Les acteurs du territoire ont pris conscience de la valeur de leur patrimoine architectural et paysager comme vecteur d'attractivité. L'écosystème local demeure cependant profondément marqué par l'histoire, et les enjeux en termes de pollutions des sols, de ressource en eau et de biodiversité sont importants (*cf. encadré 3*).

Encadré 3 : Des enjeux environnementaux forts³

En 2018, 45 % du territoire est artificialisé, en progression de 1,9 point (soit 450 hectares) sur la période 2009-2018. 40 % de ces surfaces sont dédiées à l'habitat. La part de l'agriculture, avec 47 %, est légèrement inférieure à la moyenne française. En revanche, le territoire se caractérise par une présence réduite des forêts et autres milieux naturels (11 % contre 30 % en moyenne nationale). Dans le même temps, 102 hectares de friches industrielles sont identifiées sur le territoire, certaines hébergeant une biodiversité particulière.

La qualité de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraines, est médiocre. La maîtrise des eaux pluviales pour limiter les phénomènes de ruissellement d'une part, réguler les apports aux stations d'épuration de l'autre, est un enjeu tout autant urbain qu'environnemental.

Enfin, en termes énergétiques, le territoire est largement dépendant des énergies fossiles : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la production des énergies renouvelables et plus largement la réduction des consommations énergétiques sont des enjeux sociaux autant qu'environnementaux. A cet égard, la récupération du gaz de mines pourrait constituer une opportunité intéressante dans la prochaine décennie.

L'agglomération retrouve progressivement une certaine attractivité : le défi des prochaines années est de conforter cette dynamique, et l'ambitieux programme de rénovation intégrée des anciennes cités minières – certaines classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO – conçu pour répondre à cet objectif constitue le socle de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé avec l'Etat en 2017.

³ Source : Etat initial de l'environnement – SCOT 2020

Se fondant sur ce diagnostic partagé, des ateliers participatifs largement ouverts aux acteurs du territoire ont permis d'aboutir à des propositions d'action et de les prioriser. A l'issue de cette concertation, le Conseil Communautaire a délibéré le 22 mai 2017 pour adopter **une stratégie du territoire**, organisée autour de cinq axes principaux résumés en cinq mots clés : **Travailler, Bouger, Habiter, Respirer et Rassembler**.

Les axes stratégiques

La période 2017-2020 a constitué une première phase de la mise en œuvre du projet de territoire, avec la concrétisation de plusieurs marqueurs. Citons notamment :

- Le début des travaux de réhabilitation énergétique du patrimoine minier, et l'engagement des études urbaines préalables à la rénovation intégrée des quartiers ERBM,
- La mise en service des lignes de Bus à Haut Niveau de Service,
- La réalisation du parc Centralité et du parc des Berges de la Souchez, maillons essentiels de la Chaîne des Parcs...

Le programme d'action 2020-2026 s'inscrit dans la continuité du projet élaboré en 2017, quand bien même le contexte de crise sanitaire avec ses conséquences sociales et économiques peut amener à redéfinir la priorisation des actions et les modalités de leur mise en œuvre.

De manière générale, la réalisation des projets présentés ci-après est conditionnée au bouclage de leur plan de financement.

1 – Créer des emplois et accompagner les habitants vers l'emploi (TRAVAILLER)

Le territoire de l'agglomération possède un tissu économique assez diversifié de PME industrielles, d'activités logistiques et tertiaires comme en témoigne la structure des bases fiscales de la CALL : les industries manufacturières (industries de transformation des biens) apportent une part des bases fiscales foncières comparable à celles du commerce, d'un peu plus d'un quart du total chacun, le troisième secteur le plus représenté étant le transport et l'entreposage. En termes de valeur ajoutée, les services aux entreprises (19 %) et le commerce (16,7 %) viennent avant l'industrie (15 % IAA incluses) et les transports (11 %).

Du fait de cette structure, le territoire est sensible aux événements conjoncturels : l'AULA a estimé que dans le périmètre de la CALL, 54 % des emplois étaient directement ou indirectement impactés par la crise sanitaire (juin 2020). De manière plus structurelle, certaines activités industrielles ou logistiques sont directement concernées par les enjeux du réchauffement climatique.

La crise sanitaire est intervenue dans un contexte où, malgré la dynamique observée, le taux de chômage demeurait à un niveau supérieur à la moyenne nationale (8,6 % contre 7,2 % à fin juin 2020). De fait, les emplois créés ne bénéficient pas toujours aux habitants du territoire, alors même que les entreprises témoignent de difficultés à recruter sur certains profils.

Sur le long terme, la persistance de cet écart pourrait pénaliser la modernisation du tissu économique du territoire, en ce qu'il doit être en capacité de faire émerger des projets innovants et les métiers nouveaux qui naissent de la transition écologique et de la digitalisation de notre société. La CALL par son action soutient l'émergence d'initiatives et s'emploie à créer un environnement favorable au développement et à l'adaptation des entreprises.

De ce constat ressortent les axes d'intervention définis dans le projet de territoire :

- **Développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire dans une démarche globale de Troisième Révolution Industrielle et de transition énergétique : éco-activités, numérique, sport-santé-bien être, logistique et métiers d'art,**
- **Réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois proposés pour permettre à la population locale de profiter en priorité des créations d'entreprises et d'emplois**
- **Promouvoir l'entrepreneuriat et les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire**
- **Intégrer une logique d'économie circulaire contribuant au développement d'une filière locale**

Plan d'action 2021-2026 :

- Renforcer l'offre foncière en direction des entreprises : extension de Quadraparc, jardins de l'Artois à Aix-Noulette et ZAC des Glissoires
- Requalifier et revaloriser les zones d'activités anciennes (étude en cours)
- Accompagner la transition écologique et économique du territoire par la diversification de l'offre de formation (initiale et continue) et le soutien aux centres de ressources
- Poursuivre le soutien aux structures d'accompagnement (Maison de l'Emploi, PLIE, Mission Locale) et aux réseaux de soutien aux personnes les plus éloignées de l'emploi ainsi qu'au réseau d'appui à la création d'entreprise
- Soutenir la candidature du territoire au programme « Territoire zéro chômeur », en partenariat avec les villes de Lens et Mazingarbe
- Soutenir l'innovation économique par le renforcement des incubateurs (Louvre-Lens-Vallée et Vivalley-Center) dans le cadre de la stratégie commune portée par le PMA (parc de l'innovation)
- Soutenir les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire
- Faire levier en utilisant les compétences de la CALL pour favoriser la création d'emplois liés à l'éco-transition sur le territoire (économie circulaire, énergies renouvelables...)
- Réduire la fracture numérique, favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises au digital et utiliser l'open data comme vecteur d'innovation sur le territoire (feuille de route numérique)

Dont : actions proposées à la programmation CRTE 2021-2022 :

- Poursuivre le développement du campus Vivalley (aménagement du campus, équipement de l'incubateur sport santé bien-être)
- Requalification de la friche Noroxo à Harnes pour permettre l'implantation de nouvelles activités économiques
- Modernisation de l'éclairage public des zones d'activités (réduction de la consommation d'énergie)
- Engager avec les communes un programme de réhabilitation énergétique des bâtiments publics pour faire levier sur l'économie locale (expérimentation, exemplarité)
- Expérimentation d'une plate-forme d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi

2 - Mobilité : se déplacer pour vivre le territoire (BOUGER)

Les membres du Pôle Métropolitain de l'Artois portent une exigence forte d'amélioration des conditions de mobilité entre l'ancien bassin minier et les territoires voisins, en premier lieu la Métropole Lilloise. A cet égard, ils sont attentifs à l'inscription dans le prochain CPER des investissements qu'ils estiment indispensables pour atteindre cet objectif, en particulier la création d'une liaison ferroviaire rapide et cadencée entre Lille et les principaux pôles urbains du territoire. Ils rappellent que le

désenclavement de l'ancien bassin minier constituait l'un des objectifs de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé avec l'Etat en 2017.

A l'échelle du PMA, la stratégie de mobilité est portée par le Syndicat Mixte Artois Gohelle à travers le plan de déplacements urbains : d'un point de vue opérationnel, la CALL et ses communes membres contribuent à la diversification des modes de déplacement au sein de l'agglomération, dans le respect des compétences de chacun.

Le projet de territoire s'inscrit donc dans une articulation entre différentes échelles :

- ***Engager le territoire dans la transition énergétique des mobilités et l'inscrire dans les démarches régionales***
- ***Promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile sur le territoire***
- ***Engager la mutation des filières logistiques et anticiper l'arrivée du canal Seine-Nord-Europe***

Plan d'action 2021-2026 :

- Mise en œuvre opérationnelle du Plan de Déplacement Urbain (MO : SMTAG – CALL – Communes selon les actions)
- Poursuite des études relatives aux échangeurs (Aix-Noulette, Lens-Centre)

Dont : actions proposées à la programmation CRTE 2021-2022 :

- Réalisation du demi-échangeur de Noyelles-sous-Lens (ex-Recytech)
- Restructuration de l'échangeur 7 (Quadrarparc)
- Aménagement de l'Eurovéloroute entre Loos-en-Gohelle et Wingles
- Etude de faisabilité d'une passerelle « modes doux » entre le parc des Glissoires à Avion et le centre-ville de Lens
- Confortement de l'Eurovéloroute 5 dans la centralité (signalétique, suppression de points noirs)
- Déploiement de bornes de recharge électrique sur les sites communautaires
- Mise en œuvre des plans de mobilité de zones
- Déploiement du schéma cyclable sur le territoire de l'agglomération (MO : Communes et CALL)

3 - Mieux habiter le territoire : une stratégie commune à bâtir ensemble (HABITER)

Exerçant la compétence « politique de l'habitat », la CALL définit par son PLH⁴ la stratégie du territoire en matière de renouvellement et d'accroissement de l'offre de logement. Délégitaire de l'Etat pour la gestion des aides à la pierre, elle est un partenaire financier essentiel à la réalisation des projets de construction ou de rénovation.

Par ses caractéristiques, le parc immobilier répond mal aux attentes des nouvelles familles, ce qui se traduit par une forte vacance – notamment dans les communes de la centralité – et un déficit d'attractivité pour les nouveaux arrivants. Dans certains quartiers, les conditions de logement ajoutent la précarité énergétique aux difficultés économiques et sociales rencontrées par les habitants.

Sur le territoire, la maison individuelle domine, y compris dans le parc social hérité des Houillères : sur les 119 000 logements recensés⁵, plus de 80 % relèvent de cette catégorie. Il s'agit d'un parc ancien puisque plus de la moitié des habitations ont été

⁴ La CALL élabore actuellement son troisième PLH, qui devrait être adopté en 2022.

⁵ Cf. diagnostic préalable à l'élaboration du SCOT - 2020

construites avant 1970, à une époque où les normes d'isolation étaient bien moins exigeantes qu'actuellement. Le classement d'une partie importante du parc minier au patrimoine mondial de l'UNESCO a amorcé un changement de regard, et l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé avec l'Etat en 2017 permet d'accélérer le processus de mutation.

C'est dans ce contexte que la CALL s'est engagée dans un programme ambitieux de rénovation intégrée de 28 cités minières : en complément du soutien apporté aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation énergétique des logements, elle porte avec les communes un programme de rénovation des espaces publics, avec une attention particulière à la gestion de l'eau (modernisation des réseaux et gestion des eaux pluviales), aux mobilités douces et plus largement à l'amélioration du cadre de vie des habitants. L'approche intégrée implique en outre la prise en compte de l'environnement social (santé, accès à la culture, au sport, lutte contre les discriminations...) et de la vie de quartier. Nombre de ces actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Ville, qui concerne 19 des 36 communes de l'agglomération.

Cet effort substantiel s'ajoute à l'investissement de la CALL aux côtés des villes de Lens, Liévin et Avion dans le programme national de rénovation urbaine piloté par l'ANRU.

S'agissant du parc privé, la CALL apporte un soutien aux propriétaires soucieux de rénover leur logement au sein d'un espace de sensibilisation et d'information dédié (la Maison de l'Habitat Durable). Avec les communes de Lens, Liévin et Harnes, un travail soutenu sur la résorption de la vacance est engagé dans le cadre d'un PIG et d'une OPAH-RU. Enfin, pour favoriser la requalification de l'offre locative privée, elle expérimente le permis de louer et dès 2022 le permis de diviser.

Le projet de territoire traduit cette volonté par la définition des objectifs suivants :

- ***Limiter l'évasion résidentielle et renforcer les centres urbains***
- ***Promouvoir de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins évolutifs des populations***
- ***Devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat***

Plan d'action 2021-2026 :

- Mise en œuvre du volet urbain de l'ERBM dans les 28 cités identifiées : réalisation des travaux programmés dans le premier triennal, réalisation des études urbaines et programmation des travaux pour les autres quartiers
- Requalification de l'habitat (parc privé et parc public)
- Mise en œuvre du projet ANRU (Lens, Liévin, Avion)
- Accompagnement social des habitants des quartiers en Politique de la Ville

Dont : actions proposées à la programmation CRTE 2021-2022 :

- Mise en œuvre du volet urbain de l'ERBM dans les quartiers du premier triennal
- Accompagnement social de la rénovation des cités minières
- Mise en œuvre du programme de renouvellement urbain (convention ANRU : Lens-Liévin-Avion)
- Mise en œuvre du programme de cohésion sociale (Contrat de Ville, CLS, CLSM)
- Mise en place d'une action de veille et de détection des copropriétés les plus fragiles
- Programme d'intérêt général Précarité énergétique et Habitat indigne
- Suivi et animation de l'OPAH-RU « Cœur de ville » Lens-Liévin-Harnes
- Requalification d'immeubles dégradés - ORI
- Mise en œuvre des aides à la pierre

4 - Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (RESPIRER)

La fin de l'activité charbonnière a laissé sur le territoire de l'ancien bassin minier un paysage dégradé, de nombreuses friches ou dépôts de terres polluées qui pèsent sur l'image que les habitants ont d'eux-mêmes et de leur environnement. Les agglomérations membres du PMA ont fait le pari de la reconquête de ces espaces pour de nouveaux usages, de leur utilisation pour imaginer les usages de la ville de demain.

Le projet de création de la « Chaîne des Parcs » est l'emblème de cette volonté : d'ouest en est, sept sites de références et de multiples points d'intensité sont reliés entre-eux par des voies douces, dont sur le territoire de la CALL, l'Eurovéloroute 5. Ils sont le support d'un projet d'animation du territoire mêlant préservation de l'environnement et sports de pleine nature à destination des habitants de la région.

Dans le développement d'un tourisme de destination tiré par le Louvre-Lens et organisé par l'Office de Tourisme intercommunal, la Chaîne des Parcs contribue à élargir et diversifier l'offre du territoire en favorisant la visite des sites de mémoire des collines d'Artois et en proposant aux visiteurs une expérience unique de découverte du paysage minier.

Pour les habitants, cette réconciliation avec le paysage passe aussi par un réinvestissement du lien à la nature. Chacun est concerné : ainsi la préservation de la biodiversité et la prévention de l'érosion des sols interroge les pratiques agricoles autant que l'urbanisation. Le Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) visant à favoriser la consommation de produits cultivés et transformés localement selon des méthodes respectueuses de l'environnement participe à cette prise de conscience et de cette volonté d'évolution.

Si les premières réalisations significatives – en particulier le Parc des Berges de la Souchez – ont confirmé la pertinence du projet et les attentes des habitants, elles ont aussi fait apparaître la nécessité d'un renforcement de la maîtrise d'ouvrage et de la formalisation d'un projet global de gestion, de sensibilisation et d'animation. Au-delà de la poursuite des investissements, cette question sera un enjeu fort des prochaines années.

Les objectifs du projet de territoire :

- ***Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'appropriation des espaces verts et sites par la population***
- ***Mettre en place une gouvernance partagée au service de l'amélioration du cadre de vie***
- ***Permettre la montée en puissance de la Chaîne des Parcs***
- ***Mettre en œuvre le volet cadre de vie au service de la stratégie de développement touristique***

Plan d'action 2021-2026 :

- Poursuivre l'aménagement de la Chaîne des Parcs
- Favoriser le développement de la nature en ville et sensibiliser à la biodiversité
- Poursuivre la mise en valeur des lieux de mémoire de la Grande Guerre
- Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique d'agglomération
- Mettre en œuvre le SATD (Système Alimentaire et Territorial Durable)
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité.

Dont : actions proposées à la programmation CRTE 2021-2022 :

- Réalisation de l'arc Nord de la Chaîne des Parcs (MO CALL et Communes)
- Aménagement d'un lieu d'accueil pour les sportifs à l'entrée du stade de trail (parc des Berges de la Souchez – MO Commune de Noyelles-sous-Lens)

- Conforter les berges de la Souchez pour garantir le développement des activités de loisirs (MO Ville de Loison-sous-Lens)
- Création d'une station d'accueil pour les sports de nature sur le site du 11/19
- Aménagement d'un bike-parc sur les terrils 58 et 58bis
- Mise en œuvre d'un plan de boisement (dont : plantation de la forêt urbaine Van Pelt)
- Restauration du lagunage de Harnes
- Aménagement d'un arborétum et d'un parcours pieds-nus au Parc des Cytises
- Déploiement du compostage individuel et collectif
- Poursuite de l'aménagement du pôle mémoriel de Souchez
- Création de l'Académie de l'Hospitalité en lien avec l'Office de Tourisme d'agglomération
- Mise en œuvre du SATD
- Programmation de travaux dans le cadre du schéma directeur de l'eau
- Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (dont travaux à programmer dans le cadre de la rénovation intégrée des cités minières)
- Création d'ouvrages de lutte contre les inondations
- Mise en œuvre du programme de lutte contre l'érosion

Engagement sollicité de l'Etat dans le cadre du CRTE :

- Rénovation des espaces extérieurs et d'accueil du public sur le site de la Nécropole ND de Lorette

5 - Une centralité dont on puisse être fiers (RASSEMBLER)

L'arrivée du Louvre-Lens a été un marqueur fort du renouveau du territoire, et le musée joue un rôle majeur dans l'attractivité et le rayonnement du territoire. Son accueil a été le moteur d'une réflexion sur la centralité urbaine de l'agglomération et sur son caractère multipolaire (concept d'archipel), l'ensemble ayant vocation à proposer à la population la diversité des fonctions urbaines attendues dans une agglomération de 250 000 habitants.

Dans les prochaines années, les centres-villes de Lens et de Liévin (bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville) devraient voir la réalisation d'investissements publics et privés significatifs, tandis que la construction du nouveau centre hospitalier démarre. Si elle était retenue, la candidature de la CALL à l'accueil du centre de conservation de la BNF accélérerait encore la mutation urbaine du territoire.

L'accent mis sur la centralité ne doit pas faire oublier le rôle structurant des villes dont les équipements et commerces rayonnent au-delà des limites communales, à l'instar de Bully-les-Mines (retenue avec Mazingarbe dans le programme « Petites villes de demain »). Ainsi, l'objectif du plan « piscines » de la CALL est d'accompagner les projets des communes pour constituer un maillage d'équipements suffisant pour permettre à chaque enfant l'apprentissage et la pratique de la natation.

Cette réflexion sur la centralité a amené une interrogation sur le rôle de la CALL et l'articulation de son action avec celle des communes. Cela s'est traduit dans un premier temps par le projet de territoire (2017), et aujourd'hui par l'élaboration d'un pacte de gouvernance. Au-delà des compétences légalement transférées au niveau intercommunal, il est aujourd'hui attendu de la CALL qu'elle accompagne les communes dans la mise en œuvre du projet commun par l'apport de capacités d'ingénierie, la mutualisation de moyens et la mise en réseau, de manière à permettre à chacune de jouer pleinement son rôle.

Les objectifs du projet de territoire :

- ***Unir les efforts pour mettre en œuvre une centralité suffisamment forte pour organiser, fédérer et rayonner***

- ***Engager la mutation et la réaffectation des lieux symboliques et identitaires du passé***

Plan d'action 2021-2026 :

- Poursuite des travaux de mise en valeur du site du 11/19
- Poursuivre le renforcement de la centralité urbaine (ZAC centralité, Eco-quartier Jean-Jaurès, aménagement de la friche Trefileurop,...)
- Accompagner l'installation du nouvel hôpital de Lens : entrée d'agglomération, réflexion sur le site actuel...
- Mise en valeur du patrimoine minier classé par l'UNESCO
- Favoriser l'accès à la natation par la mise à niveau des piscines municipales (plan piscines)
- Accompagner la création d'équipements sportifs et culturels dans les communes

Dont : actions proposées à la programmation CRTE 2021-2022 :

- Site du 11/19 : aménagement des abords, réagencement de la fabrique théâtrale, aménagement de l'entrée par la route de Béthune
- Mise en œuvre de la signalétique du patrimoine mondial UNESCO
- Préparation de la candidature au label « Capitale française de la Culture
- Accueil de la BNF sur le site des Glissoires
- Etude de muséographie du CIAP « Musée » de la Mine
- Résidences d'artistes
- Aménagement de la friche Tréfileurop (études)
- Rénovation des places Jean-Jaurès à Lens et Gambetta à Liévin (action « Cœur de Ville » - MO communes)
- Mise en œuvre du plan piscines : Lens – Liévin – Harnes – Billy-Montigny
- Développement équipements sportifs outdoor dans les communes
- Mise en réseau des établissements d'enseignement artistique
- Mise en réseau des médiathèques
- Accompagnement des communes sélectionnées dans le cadre de la préparation des JO de Paris 2024

DEUXIEME PARTIE – LE CONTRAT

Entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Pas-de-Calais,
- La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après désignée « CALL »), représentée par son Président, M. Sylvain ROBERT, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 16 juin 2021.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après dénommée « La CALL ») a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long termes, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Lens-Liévin

Le projet de territoire porté par la CALL est issu d'une démarche participative menée en 2016-2017 avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et de l'association Euralens, **telle qu'exposée en introduction au présent contrat***.

Ce temps fort a été l'occasion de montrer comment, d'une identité construite autour de l'activité minière et bousculée par la fin de l'exploitation du charbon, le territoire se définit un avenir et montre sa capacité de résilience.

Les difficultés sont réelles : elles sont d'abord celles des habitants, trop nombreux à vivre dans des conditions économiques et sociales précaires. Elles tiennent aussi à la complexité de l'urbanisme hérité de la période minière, peu lisible et organisé pour favoriser la circulation automobile. Enfin l'écosystème local demeure profondément marqué par l'histoire, en termes de pollution des sols, de qualité de la ressource en eau et de biodiversité.

Au cours de la dernière décennie, l'arrivée du Louvre-Lens puis du Centre de Conservation du Louvre à Liévin ont marqué le lancement d'une nouvelle dynamique de restructuration du tissu urbain dans la centralité. Les acteurs du territoire ont pris conscience de la valeur de leur patrimoine architectural et paysager comme vecteur d'attractivité.

L'agglomération a une volonté : l'enjeu des prochaines années est de conforter cette dynamique, et l'ambitieux programme de rénovation intégrée des anciennes cités minières – certaines classées au Patrimoine Mondial de l'UNESCO – conçu pour répondre à cet objectif constitue le socle de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) signé avec l'Etat en 2017.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Se fondant sur ce diagnostic partagé, le projet de territoire adopté par délibération du conseil communautaire de la CALL le 22 mai 2017 définit une stratégie en cinq axes :

- Créer des emplois et accompagner les habitants vers l'emploi (Travailler)
- Mobilité : se déplacer pour vivre le territoire (Bouger)
- Mieux habiter le territoire : une stratégie commune à bâtir ensemble (Habiter)
- Du noir au vert : le paysage au service de la qualité de vie (Respirer)
- Une centralité dont on puisse être fiers (Rassembler)

Les orientations stratégiques sont détaillées dans la première partie du présent document.

* Voir pages 4 à 19 du présent document

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Outre l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (2017), précédemment mentionné, la CALL porte plusieurs contractualisations avec l'Etat et – pour certaines – la Région ou le Département :

- Le Contrat de Ville (2019)
- Le Contrat Local de Santé (2018), l'atelier santé-ville et le contrat local de santé mentale
- La Convention de Renouveau Urbain, signée avec l'ANRU (protocole d'accord 2018 – convention 2020)
- La convention de délégation des Aides à la Pierre
- Le Contrat d'Objectifs territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI – 2017)
- Le programme Action Cœur de Ville Lens et Liévin (2018) et Petites Villes de Demain Bully-les-Mines et Mazingarbe (en cours)
- Le Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE – 2019)

Cette liste pourra être complétée.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet figurant en annexe au présent contrat. Elles ne peuvent être validées qu'à la condition d'être portées par un maître d'ouvrage, décrites, financées, évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Les actions annexées au présent CRTE sont issues des propositions de l'EPCI signataire du présent contrat, selon des modalités internes propres à cet EPCI. L'ensemble des propositions formalisées par l'EPCI ont été reprises intégralement, à partir du moment où le porteur de projet a été identifié et le coût estimé, dans le présent contrat conformément aux instances de gouvernance qui se sont tenues en 2021 (cf article 7). Les actions du CRTE pourront évoluer selon les modalités prévues à l'article 7 du présent contrat.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La CALL inscrit son action dans le cadre d'une stratégie coordonnée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois.

De nombreux projets figurant au présent contrat relèvent de cette dimension métropolitaine, et tout particulièrement :

- Les actions visant à renforcer l'attractivité économique du territoire
- La politique de mobilité
- La stratégie de reconquête du paysage, à travers la réalisation de la Chaîne des Parcs et la réflexion engagée sur le devenir des friches industrielles et minières
- La mise en valeur du patrimoine minier inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO...

Ce partenariat se traduit aussi par le partage de capacités de prospective et d'ingénierie, incarnées par Euralens, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) ou encore la Mission Bassin Minier UNESCO.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs : ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires...,
- les services déconcentrés de l'État,
- les collectivités territoriales,
- les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...

pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CALL assume le rôle de pilote et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La CALL s'engage à mettre en place une équipe-projet sous la responsabilité de la directrice générale des services. Elle pourra solliciter un financement de l'Etat pour le recrutement d'un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle s'appuiera sur les services de la CALL pour faciliter l'émergence de projets et accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La CALL s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La CALL s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La CALL s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage dès lors que leur plan de financement est assuré.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics susceptibles de contribuer à la réalisation des projets s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Comme pour l'élaboration de son projet, la CALL associera à la conduite de son plan d'action les acteurs du territoire réunis au sein de l'association Euralens, en particulier les membres du « Cercle de Qualité ».

En fonction des actions, d'autres processus de concertation seront mis en place pour associer les habitants, les acteurs associatifs ou économiques à la mise en œuvre du projet. Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

En annexe 3 au présent contrat figure un tableau récapitulatif des fiches-projet valant maquette financière.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la CALL ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CALL, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la CALL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la CALL et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche projet en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

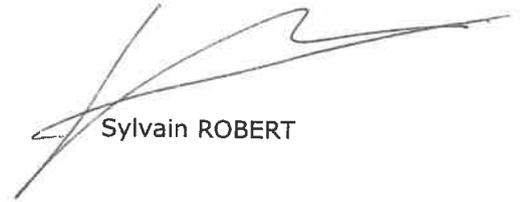
Fait à Lens en 3 exemplaires, le 9 juillet 2021

Le Préfet du Pas-de-Calais,

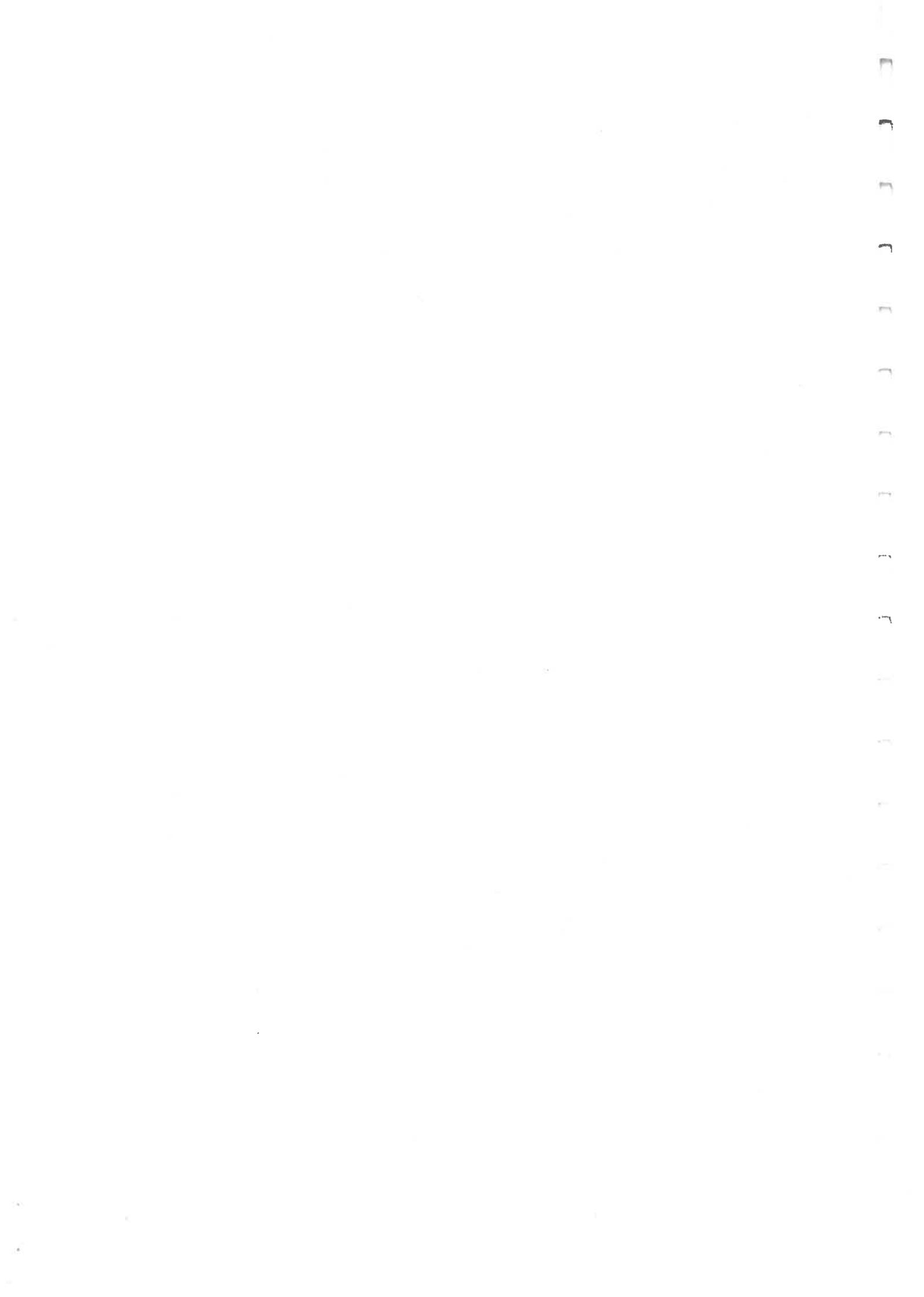


Louis LE FRANC

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin,
Maire de Lens,



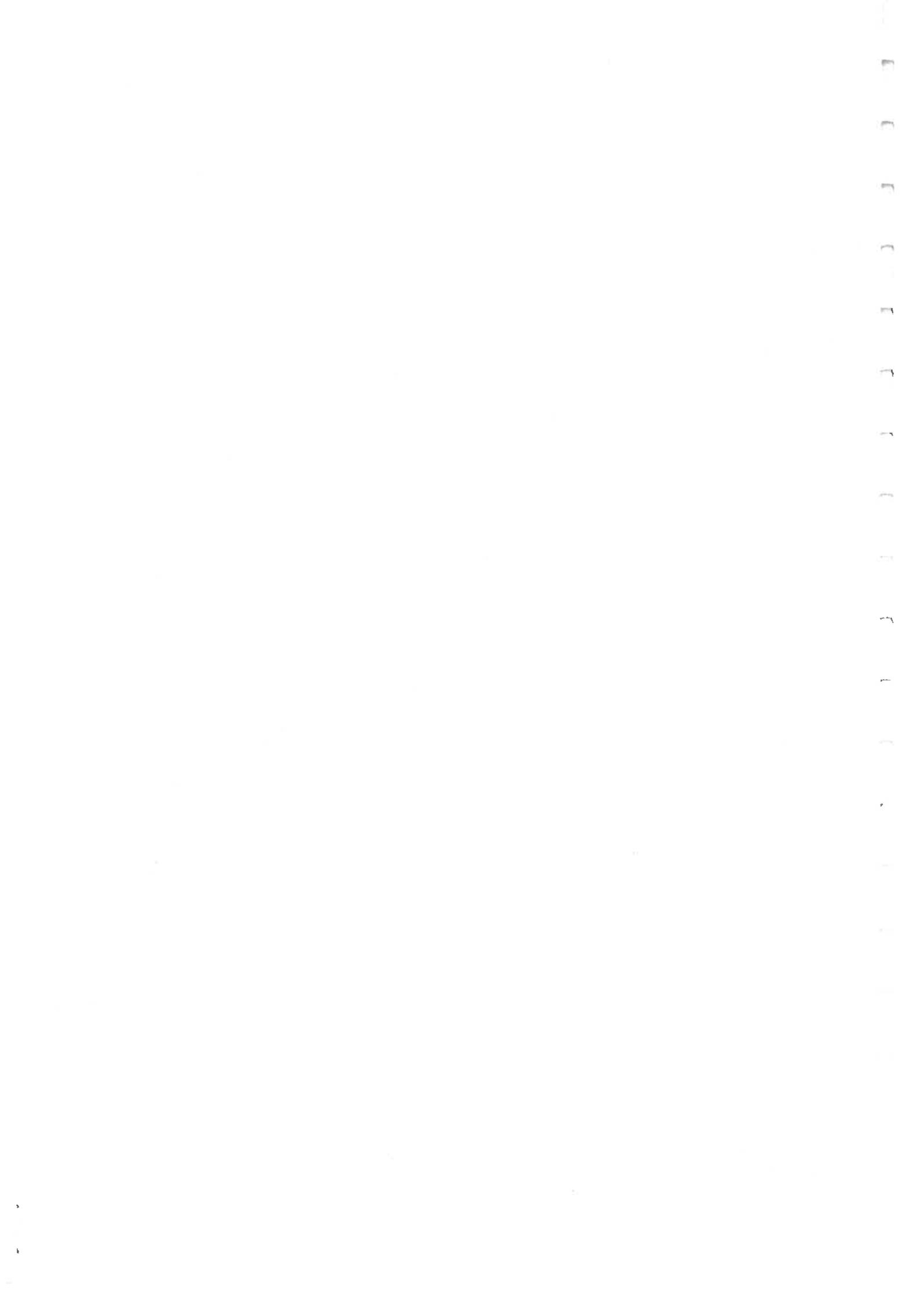
Sylvain ROBERT



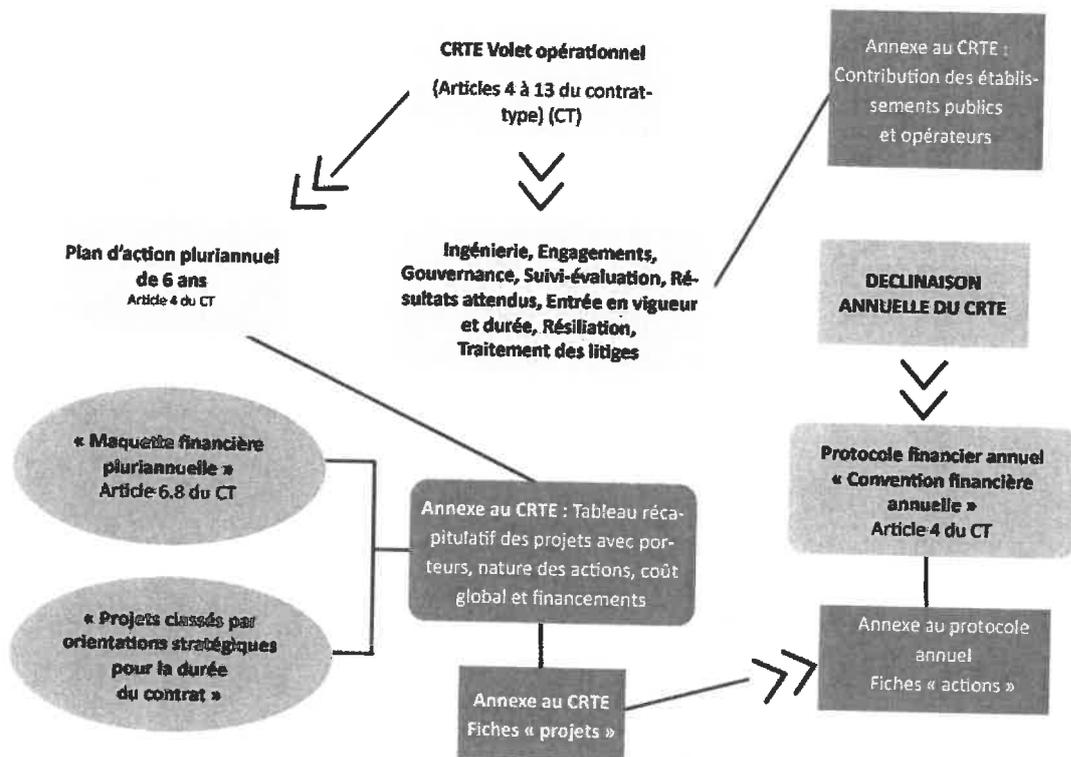
TROISIEME PARTIE – ANNEXES

Avertissement :

La présente programmation est indicative. La réalisation des projets présentés ci-après est conditionnée au bouclage de leur plan de financement.

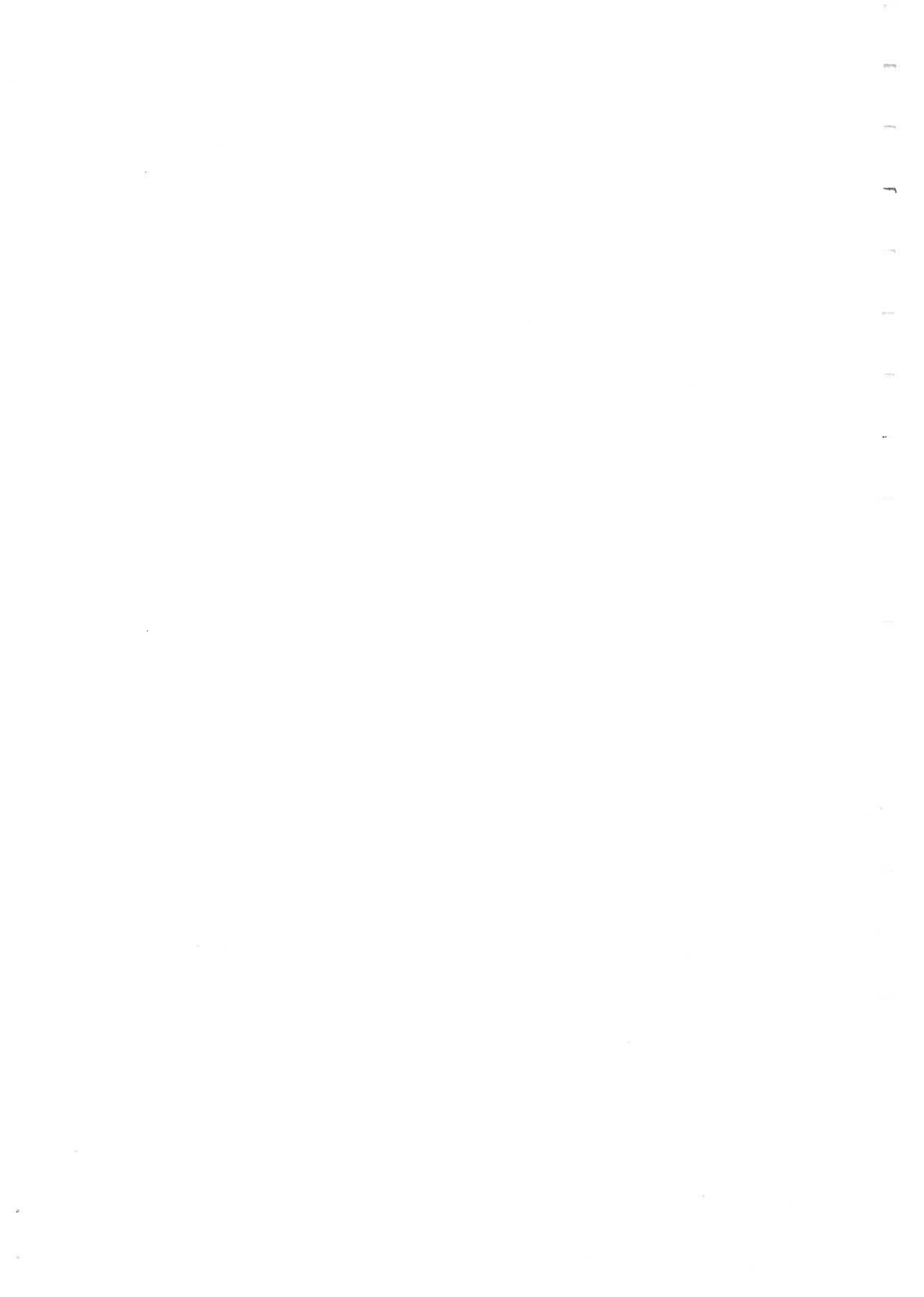


1 – Architecture du contrat





2 – Fiches-projet



**AXE 1 - TRAVAILLER
(Fiches n°1.1 à 1.9)**

INTITULE DE L'ACTION :

RENFORCER L'OFFRE FONCIERE EN DIRECTION DES ENTREPRISES : EXTENSION DE QUADRAPARC, JARDINS DE L'ARTOIS A AIX-NOULETTE ET ZAC DES GLISSOIRS (MO CALL)

Description synthétique du projet :

Le développement des entreprises et l'accueil d'activités nouvelles passe par la production d'une offre foncière et immobilière adaptée : quand bien même la CALL s'engage dans des opérations de recyclage du foncier (cf fiche 1.8), l'offre de terrains constructibles est aujourd'hui insuffisante pour répondre à la demande. Il est donc nécessaire d'engager la réalisation de nouvelles zones d'activités ou d'étendre les zones existantes.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.1

Type opération :

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	275 000 €	Total	20 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	BUDGET						
	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	275 000 €	275 000 €	0 €				
en investissement		Pour mémoire					
en fonctionnement	0 €						
RECETTES		20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement							
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Etudes à engager en 2021 - Définition du programme d'investissement en fonction des conclusions.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

REQUALIFIER ET REVALORISER LES ZONES D'ACTIVITES ANCIENNES (MO-CALL)

Description synthétique du projet :

La plupart des zones d'activités de l'agglomération sont antérieures à la prise de compétence par la CALL et les partis-pris d'aménagement d'alors ne correspondent plus aux standards actuels. Une étude a été engagée en 2020 pour déterminer comment les faire évoluer pour une meilleure réponse aux besoins des entreprises, notamment : aménagement de circulations douces, optimisation du foncier, stationnement et circulation... Dans un premier temps, il s'agira d'achever le programme de renouvellement de l'éclairage public (2021).

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.2

Type opération : TRAVAUX

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Action Eco

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Eclairage	275 000 €		20 000 €
Total	275 000 €	Total	20 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	275 000 €	275 000 €	0 €				
en investissement	275 000 €	275 000 €	A évaluer				
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en Investissement	20 000 €	20 000 €					
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

2021 - Renouvellement de l'éclairage public - résultats attendus en termes d'économies d'énergie (coût : 275 000 € HT)

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

L'étude en cours permettra de déterminer les travaux à envisager.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
	A rechercher		
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION ET LE SOUTIEN AUX CENTRES DE RESSOURCES (MD Opérateurs)

Description synthétique du projet :

Plusieurs opérateurs reconnus de la transition écologique des entreprises sont implantés de longue date sur le territoire de l'agglomération (CDEE, TEAM2, CERDD...). La CALL leur apporte un soutien financier, aux côtés notamment de l'Etat et de la Région.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : LOOS-EN-GOHELLE

Numéro de projet : 1.3

Type opération : SUBVENTION

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DÉPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						
RÉCETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

L'intervention de la CALL s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariat avec les structures, qui sollicitent par ailleurs l'Etat et les autres collectivités.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

POURSUIVRE LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT ET AUX RESEAUX DE SOUTIEN AUX PERSONNES LES PLUS ELOIGNEES DE L'EMPLOI AINSI QU'AU RESEAU D'APPUI A LA CREATION D'ENTREPRISE (MO Opérateurs)

Description synthétique du projet :

La CALL soutient de longue date les opérateurs de l'insertion, de l'emploi et de la création d'entreprise présents sur son territoire : Mission Locale, PLIE, Boutique de Gestion, Plateforme d'initiative locale... En 2020, une étude de faisabilité a été menée en vue de la création d'une plateforme d'aide à la mobilité pour les personnes en insertion : l'expérimentation du dispositif nécessitera la définition d'une structure porteuse et la mobilisation de partenariats financiers.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.4

Type opération : SUBVENTION

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Fonctionnement annuel Plateforme mobilité	145 500 €	Recettes de service sur 5 ans	21 825 €
Total	145 500 €	Total	21 825 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	727 500 €	0 €	145 500 €	145 500 €	145 500 €	145 500 €	145 500 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	727 500 €		145 500 €	145 500 €	145 500 €	145 500 €	145 500 €
RECETTES	21 825 €	0 €	21 825 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	21 825 €						
					21 825 €		

Opérations envisagées :

L'intervention de la CALL s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariat.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

SOUTENIR LA CANDIDATURE DU TERRITOIRE AU PROGRAMME "TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE" EN PARTENARIAT AVEC LES VILLES DE LENS ET MAZINGARBE (MO OPERATEURS RETENUS)

Description synthétique du projet :

Les Villes de Lens et de Mazingarbe accompagnent des initiatives citoyennes visant à engager le territoire dans une démarche "Zéro chômeur de longue durée". La CALL soutient cette initiative et la recherche des financements nécessaires à la réalisation du projet.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.5

Type opération : SUBVENTION

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	DEPENSES	0 €					
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Dossier en cours d'élaboration : appel à projets en cours (juin 2021)

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

SOUTENIR L'INNOVATION ÉCONOMIQUE PAR LE RENFORCEMENT DES INCUBATEURS (LOUVRE-LENS-VALLÉE ET VIVALLEY-CENTER) DATA COMME VECTEUR D'INNOVATION SUR LE TERRITOIRE (MO CALL, COMMUNES OU OPÉRATEURS)

Description synthétique du projet :

La CALL a soutenu la création de deux incubateurs thématiques sur son territoire : Louvre-Lens-Vallée, orienté vers le numérique culturel, et Vivalley, sur les questions de sport-santé-bien-être. A court terme, ces incubateurs ont vocation à évoluer dans la dynamique "Parc de l'Innovation" portée par le Pôle Métropolitain de l'Artois, qui vient coordonner les actions engagées par les communautés d'agglomération pour renforcer leur attractivité et leur visibilité.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.9

Type opération :

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Signalétique Vivalley Campus	89 900 €	A rechercher	
Liv Lab Sport	333 333 €		
Matériel numérique	250 000 €		
Total	673 233 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	673 233 €	23 500 €	589 733 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	673 233 €	23 500 €	589 733 €	60 000 €	A évaluer	A évaluer	A évaluer
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €		A rechercher				
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

La structuration du Parc de l'Innovation fait aujourd'hui l'objet de réflexions à l'échelle du PMA. Pour autant, une telle démarche doit s'appuyer sur des lieux dédiés, où les porteurs de projets accompagnés peuvent trouver les locaux, les moyens techniques et l'environnement propice à leur réussite. Louvre-Lens-Vallée dispose d'un tel lieu dans le centre-ville de Lens, celui de Vivalley sera construit à Liévin (démarrage des travaux 2021) et devra être équipé en conséquence (création d'un Liv Lab Sport).

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

--

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

SOUTENIR LES INITIATIVES RELEVANT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (MO OPERATEURS)

Description synthétique du projet :

L'économie sociale et solidaire promeut un modèle de développement économique qui place la personne au centre du projet. Elle est un vecteur d'innovation économique et sociale, et permet à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une trajectoire positive. La CALL accompagne les porteurs de projets et soutient l'émergence de ces entreprises socialement innovantes.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.7

Type opération : SUBVENTION

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

L'intervention de la CALL s'inscrit dans le cadre de conventions de partenariat. Des co-financements pourraient être recherchés pour des projets nouveaux.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

FAIRE LEVIER EN UTILISANT LES COMPETENCES DE LA CALL POUR FAVORISER LA CREATION D'EMPLOIS LIES A L'ECO-TRANSITION SUR LE TERRITOIRE DE LA CALL (MD CALL et COMMUNES)

Description synthétique du projet :

La CALL exerce pour le compte des communes des compétences importantes en matière d'environnement : collecte et traitement des déchets ménagers, gestion du cycle de l'eau... et elle possède un patrimoine foncier et immobilier qu'il lui revient d'entretenir et de valoriser. Dans le cadre du schéma de mutualisation, elle accompagne les communes qui le souhaitent dans la réhabilitation énergétique des bâtiments publics. A ces titres, elle est à l'écoute des initiatives innovantes et des projets s'inscrivant dans une dynamique d'économie circulaire (ressourceries, "up-cycling"...) dont elle soutient l'émergence et le développement.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.8

Type opération : TRAVAUX

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etudes rénovation énergétique des bâtiments	41 667 €		
Etude aménagement Noroxo	40 250 €		
Acquisition foncière	720 000 €	Vente foncier	729 600 €
Etude aménagement Noroxo	300 000 €		
Travaux d'amgt	3 000 000 €		
Total	4 101 917 €	Total	729 600 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	4 101 917 €	81 917 €	720 000 €	150 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
en investissement	4 101 917 €	81 917 €	720 000 €	150 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	729 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	364 800 €	364 800 €
en investissement	729 600 €					364 800 €	364 800 €
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

A court terme (2021-2022), les actions notamment envisagées sont : l'implantation d'une ressourcerie sur le site de la déchetterie de Grenay et l'engagement d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires. D'autres actions sont envisagées telles que l'utilisation de réserves foncières pour la production d'énergies renouvelables : à cet égard, la requalification de la friche Noroxo à Harnes devrait permettre une première opération.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE, FAVORISER L'ACCES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU DIGITAL ET
UTILISER L'OPEN DATA COMME VECTEUR D'INNOVATION SUR LE TERRITOIRE (MO CALL, COMMUNES OU OPERATEURS)

Description synthétique du projet :

La CALL a adopté en 2018 sa feuille de route numérique, laquelle comprend 4 axes : la politique de la donnée (Open-data, expérimentation du BIM/CIM), l'inclusion numérique (mise en place d'un pass-numérique, structuration d'un réseau de tiers-lieux, mise en place d'un conseiller numérique), la sobriété numérique et l'excellence économique au profit des dynamiques urbaines (lien entre les clusters numériques et les projets des communes). L'objectif est la diffusion de la culture numérique auprès des habitants, en particulier les demandeurs d'emplois et les petites entreprises.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.9

Type opération :

Axe : 1 - TRAVAILLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €		A évaluer				
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

AXE 2 - BOUGER
(Fiches n° 2.1 et 2.2)

INTITULE DE L'ACTION :

DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE CYCLABLE ET AUTRES MODES DOUX (MO-CALL et COMMUNES)

Description synthétique du projet :

Le Syndicat Mixte Artois-Gohelle (SMTAG), autorité organisatrice de la mobilité, a réalisé et mis en place son Plan de Déplacements Urbains (PDU) en 2018. La CALL a souhaité une déclinaison opérationnelle et territoriale du PDU à l'échelle de la CALL, dont la mise en œuvre sera de sa responsabilité ou de celle des communes selon la répartition des compétences. Le territoire bénéficie d'un schéma directeur cyclable intégré au PDU et en cours de révision par le SMTAG. L'objectif recherché est notamment d'améliorer les conditions de déplacements des personnes sur le territoire par la mise en œuvre d'une politique cyclable volontariste et par la systématisation de la prise en compte de la thématique mobilité dans les politiques et projets de la CALL et de ses Communes (infrastructures, services et stratégies territoriales). En effet, le territoire, fort de nombreuses réflexions en faveur du développement du réseau cyclable est néanmoins très en retard dans sa mise en œuvre. Avec des objectifs de part modale cyclable ambitieux inscrits au PDU, il est désormais nécessaire pour le territoire de se doter d'une déclinaison opérationnelle pour atteindre cet objectif mais également répondre à un enjeu de cohésion sociale et de développement du territoire. En tant que maître d'ouvrage, la CALL assure la réalisation de l'Eurovéloroute 5 dans la centralité et pour le tronçon Loos-en-Gohelle - Wingles.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 1.1

Type opération :

Axe : 2 - BOUGER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €				BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant
Opérationnalisation PDU	A évaluer						
Tvx bornes de recharge	48 889 €						
Eurovéloroute centralité	283 333 €						
Etude passerelle	41 667 €						
Eurovélo - acq foncières	133 829 €	FEDER	3 000 000 €				
Etudes Eurovélo	407 637 €	Région	1 500 000 €				
Maîtrise d'œuvre Eurovélo	456 949 €	Etat / Mobilités actives	2 529 450 €				
Travaux	8 333 333 €						
Total	9 705 637 €	Total	7 029 450 €	Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	9 161 357 €	883 111 €	4 375 000 €	3 903 246 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	9 161 357 €	883 111 €	4 375 000 €	3 903 246 €	A évaluer	A évaluer	A évaluer
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	7 029 450 €	702 945 €	3 514 725 €	2 811 780 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	7 029 450 €	702 945 €	3 514 725 €	2 811 780 €			
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

L'essentiel du budget est consacré à la réalisation de l'Eurovéloroute 5. Par ailleurs, la CALL est lauréate de l'appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME, axe 1 : « stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études » pour la réalisation d'un schéma de mobilité durable sur le territoire de la CALL (subvention ADEME de 50 000 euros). La mission a été confiée au bureau d'étude Vizea pour affiner et opérationnaliser ce schéma directeur à l'échelle de la CALL, au regard des différents projets urbains et économiques qu'elle porte (notamment en lien avec l'ERBM). Considérant les compétences de la CALL, les axes d'intervention se déclinent de la façon suivante :

- mettre en œuvre une politique vélo à l'échelle de l'agglomération
- agir sur les émissions de gaz à effet de serre générées par la mobilité des entreprises
- intégrer les différentes catégories d'usagers au projet de mobilité
- structurer une politique de mobilité touristique
- maîtriser l'impact des mobilités subies grâce à une politique d'urbanisme maîtrisée
- développer une ingénierie partagée de la mobilité.

Enfin, la CALL élabore avec les entreprises des plans de mobilité de zone et envisage de déployer des bornes de recharge électrique sur les sites dont elle est propriétaire

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Restent à évaluer après études : coût de réalisation de la passerelle entre Avion et le centre de Lens - coût des actions à mettre en œuvre dans le cadre des plans de mobilité de zone en cours d'élaboration. Par ailleurs, il est proposé de soutenir la réalisation d'aménagements cyclables par les communes au moyen d'un fonds de concours.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délaï de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Europe	3 000 000 €	En cours : projet Eurovéloroute 5	A solliciter pour les autres projets
Région	1 500 000 €	En cours : projet Eurovéloroute 5	A solliciter pour les autres projets
Etat	2 529 450 €	Obtenu : projet Eurovéloroute 5 (Appel à projets "mobilités actives")	A solliciter pour les autres projets (appels à projets, DSIL...)
Total	7 029 450 €		

INTITULE DE L'ACTION :

Reconfiguration des échangeurs de l'A21 (MO CALL)

Description synthétique du projet :

Le développement des activités économiques le long de l'autoroute A21 génère un trafic routier croissant sur cet axe, et des phénomènes de saturation au niveau de certains échangeurs aux heures de pointe. Afin de réduire les risques liés à des remontées de file sur l'autoroute, une reconfiguration des échangeurs de sortie est souhaitable. La CALL, au titre de sa compétence "développement économique" porte cette réflexion et la maîtrise d'ouvrage des travaux pour le compte des différents gestionnaires de voiries concernés.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 2.2

Type opération :

Axe : 2 - BOUGER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Demi-échangeur dit "Recytech"	2 083 333 €	Voir ci-dessous	
Echangeur 7 "Quadrarc"	7 100 000 €		
Total	9 183 333 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	9 183 333 €	0 €	83 333 €	83 333 €	2 166 667 €	5 366 667 €	1 483 333 €
en investissement	9 183 333 €		83 333 €	83 333 €	2 166 667 €	5 366 667 €	1 483 333 €
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Deux opérations sont envisagées : la sécurisation de l'échangeur dit "Recytech" et la reconfiguration de l'échangeur 7 (desserte des zones de l'Alouette et de Quadrarc).

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Le bouclage des plans de financement est le préalable à l'engagement des opérations.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délaï de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Entreprise Recytech	1 000 000 €	A solliciter	
Etat (échangeur Recytech)	1 500 000 €	Sollicité	Projets mentionnés à la convention ERBM
Etat (échangeur 7)	2 500 000 €	A solliciter	
Département		A solliciter	En accompagnement sur l'échangeur 7
Total	5 000 000 €		



AXE 3 - HABITER
(Fiches n° 3.1 à 3.5)

INTITULE DE L'ACTION :

ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER - RENOVATION INTEGREE DES CITES MINIERES 1er triennal (MO COMMUNES + CALL)

Description synthétique du projet :

Dans le cadre de l'ERBM, les villes sont engagées dans une démarche de rénovation intégrée des cités minières. Tandis que les bailleurs procèdent à la réhabilitation des logements - en particulier sur le plan énergétique -, elles portent la réqualification des espaces publics et des équipements de proximité. La CALL contribue aux opérations en programmant le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (lorsque nécessaire) et autres travaux relevant de ses compétences. Les 29 cités minières retenues dans le cadre du programme ERBM ont été réparties en trois vagues, dites "triennaux". Les études urbaines pour les cités du premier triennal étant achevées, les communes programment les travaux. Une première tranche 2021-2022 a été définie (cf dossier détaillé). Dans le même temps, les communes retenues au titre du deuxième triennal engagent les études urbaines.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 3.1

Type opération : TRAVAUX

Axe : 3 - HABITER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Espaces publics (villes)	119 612 670 €		
Etudes urbaines (Villes + CALL 50/50)	403 628 €		
Eau assainissement (CALL)	23 326 171 €		
BAV (CALL)	1 380 012 €		
Accompt bailleurs sociaux (CALL)	15 940 000 €		
Total	160 662 481 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	160 662 481 €	18 086 062 €		0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	18 086 062 €	18 086 062 €		A programmer	A programmer	A programmer	A programmer
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	15 021 250 €	15 021 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	15 021 250 €	15 021 250 €					
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Le chiffrage indiqué correspond à une estimation du coût total de la rénovation intégrée des cités minières (premier triennal). La première tranche de travaux (18 millions d'euros - subventions sollicitées à hauteur de 80 %) porte sur 6 communes et 7 cités (Bully-les-Mines - Harnes - Lens - Liévin - Méricourt - Sains-en-Gohelle) et correspond aux travaux qui seront effectivement engagés sur les années 2021 et 2022.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

--

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		Sollicité (convention cadre ERBM)	Financement notifiés ou en cours d'instruction sur la 1ère tranche (2021-2022) : 1 949 933 € - Financements recherchés : 13 071 317 €
Région		Sollicité (convention cadre ERBM)	
Département		Sollicité (convention cadre ERBM)	
Total	15 021 250 €		

INTITULE DE L'ACTION :

REHABILITATION DE L'HABITAT PRIVE DEGRADE (MD OPERATEURS ET PROPRIETAIRES PRIVES)

Description synthétique du projet :

Sur le territoire, la moitié des logements ont été construits avant 1970 et ne répondent pas aux normes d'isolation et plus largement d'habitabilité actuelles. Dans la centralité urbaine, des phénomènes de vacance longue sont observés, signes d'une inadaptation des logements proposés à la demande des ménages d'aujourd'hui. La CALL est engagée depuis 2018 dans un Programme d'Intérêt Général, permettant aux propriétaires de bénéficier des aides de l'ANAH. Elle renforce son intervention sur les secteurs dont la vacance est la plus importante (une OPAH-RU est engagée sur les centre-villes de Lens, Liévin et Harnes) et auprès des propriétaires les plus fragiles (à travers un PIG Précarité énergétique et Habitat). De manière générale, la lutte contre l'habitat indigne est un objectif partagé de la CALL et des Communes, qui ont mis en place le permis de louer.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 3.2

Type opération :

Axe : 3 - HABITER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €				BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant
PIG Précarité énergétique (600 000 euros par an)	3 600 000 €			Actions copropriétés Etudes	166 667 €	ANAH / Copropriétés	83 333 €
OPAH RU - Aide aux travaux	1 464 800 €			PIG Suivi animation	1 175 000 €	ANAH / PIG	410 000 €
ORI Acquisition et travaux	1 000 000 €	ANAH	400 000 €	OPAH RU - Animation	1 000 000 €	ANAH / OPAH CDC / OPAH	560 000 € 20 000 €
		Dotation ANAH	18 000 000 €	ORI Etude immeuble	130 000 €	ANAH / ORI	70 000 €
				ORI AMO	36 667 €	CDC / ORI	30 000 €
Total	6 064 800 €	Total	400 000 €	Total	2 508 333 €	Total	1 173 333 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	8 489 800 €	1 417 500 €	1 424 167 €	1 420 833 €	1 520 833 €	1 479 167 €	1 227 300 €
en investissement	6 064 800 €	900 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	964 800 €
en fonctionnement	2 425 000 €	517 500 €	424 167 €	420 833 €	420 833 €	379 167 €	262 500 €
RECETTES	1 093 333 €	159 167 €	119 167 €	214 167 €	214 167 €	193 333 €	193 333 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	1 093 333 €	159 167 €	119 167 €	214 167 €	214 167 €	193 333 €	193 333 €

Opérations envisagées :

--

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Budget établi HT sous réserve que les opérations soient éligibles au FCTVA. Dans le cas contraire, les demandes de subvention seront établies TTC.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
ANAH	100 000 €	Sous réserve d'instruction du dossier	Sur études copropriétés
ANAH	82 000 €	Obtenu : fonctionnement PIG - 2021	A solliciter annuellement
ANAH	70 000 €	A confirmer à notification du marché	
ANAH	400 000 €	Sur fonds nationaux - à confirmer	
CDC	30 000 €	A confirmer	Programme Action Cœur de Ville
ANAH	3 000 000 €	Par an sur 6 ans	A confirmer annuellement
Total	3 682 000 €		

INTITULE DE L'ACTION :

DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE - PARC PUBLIC (MO CALL)

Description synthétique du projet :

Financer, dans le cadre de la délégation des Aides à la pierre, la production et la rénovation des logements locatifs sociaux des bailleurs sur le territoire de la CALL.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 3.3

Type opération : SUBVENTION

Axe : 3 - HABITER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Subventions (par an)	500 000 €	Dotation Etat	500 000 €
Total	500 000 €	Total	500 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €
en investissement	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €		
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €
en investissement	2 000 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €		
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Lien direct avec le rôle de chef de file de la politique de l'Habitat, lien avec la Délégation des Aides à la pierre.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Renouvellement de la délégation en 2023

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Décalé de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
ETAT / DREAL	500 000 €	Par an - enveloppe déléguée	Renouvellement de la convention
Total	500 000 €		

INTITULE DE L'ACTION :

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (MO COMMUNES + CALL + BAILLEURS + AUTRES)

Description synthétique du projet :

Le programme de renouvellement urbain de la CALL porte sur 3 quartiers du territoire (cité du 12-14 à Lens, quartier république à Avion et Vent de bise à Liévin) pour lesquels un enjeu majeur d'amélioration de la mixité sociale est poursuivi. Le programme prévoit notamment la réhabilitation du parc social, la construction de logements neufs en diversification et des actions d'accompagnement de la population. La CALL est lauréate dans ce cadre de l'AMI Quartiers Fertiles, qui porte sur le développement de l'agriculture urbaine au sein des quartiers.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 3.4

Type opération : TRAVAUX

Axe : 3 - HABITER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECALENCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €	Voir convention ANRU					
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

La convention signée avec l'ANRU en 2021 fixe le cadre d'intervention, le programme d'action et la maquette financière.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (MO OPERATEURS)

Description synthétique du projet :

La CALL pilote le plus important Contrat de Ville du Département concernant 21 quartiers prioritaires répartis sur 19 communes soit un quart de la population du territoire.

Signé le 17 juin 2015, il consacre et fédère l'action conjointe d'un ensemble de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs au sein d'un document structurant autour de 4 enjeux fondamentaux impliquant les habitants : l'amélioration de l'inclusion et du développement de la cohésion sociale ; l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de l'environnement ; le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires en Politique de la Ville ; le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

Consolidé par un protocole d'engagements renforcés et réciproques entériné fin 2019 par l'Etat et l'EPCI, le Contrat de Ville représente une programmation de plus de 200 projets par an.

A l'échelle du territoire il est complété par des dispositifs connexes à l'image du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), de la CIA (Conférence Intercommunale du Logement), du CLS (Contrat Local de Santé), de l'ASV (Atelier Santé Ville) ...

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 3.5

Type opération : TRAVAUX

Axe : 3 - HABITER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €				BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDIUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €	Total	0 €	Total	0 €

ECHÉANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €	Voir protocole d'engagement 2019-2022					
en fonctionnement	0 €	A négocier (renouvellement du contrat)					
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques est la feuille de route de la Politique de la Ville jusqu'au 31 décembre 2022 (date de fin du Contrat de Ville). S'appuyant sur le rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisé en juin 2019, le protocole de la CALL a été signé en octobre 2019. Il met en exergue 14 engagements qui constituent la feuille de route partagée entre l'Etat et la CALL dans la mise en œuvre du Contrat de Ville jusqu'en 2022 :

- réaffirmer le rôle de chef de file de l'Agglomération et favoriser la mise en réseau des acteurs,
- accompagner le CR2C et créer des espaces de participation citoyenne,
- renforcer les démarches d'« aller vers » pour une action davantage de proximité,
- mettre en place une Commission intercommunale d'évaluation,
- développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en utilisant le levier de l'abattement de TFPB,
- donner une impulsion nouvelle à la politique de peuplement de la CALL pour plus de mixité sociale dans les QPV,
- faire bénéficier aux habitants des QPV des dispositifs déployés par la CALL dans le domaine de l'emploi,
- faire de la mobilité une priorité pour lutter contre le repli sur soi des habitants en QPV,
- mettre en place un dispositif d'insertion innovant dans le cadre de l'ERBM, profitant prioritairement aux habitants des QPV,
- faire du numérique un vecteur d'inclusion sociale en accompagnant les habitants des QPV dans les nouveaux usages,
- mettre en place une cellule de veille éducative à l'échelle de la CALL pour coordonner les actions menées dans le champ éducatif sur le territoire,
- améliorer l'état de santé des habitants en QPV par la mise en œuvre opérationnelle de l'Atelier Santé Ville (ASV) en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS),
- décliner la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance en redynamisant le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- faire de la culture un levier de développement social.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

L'entrée en phase opérationnelle du programme de rénovation intégrée des cités minières nécessitera une attention particulière en direction des habitants des quartiers concernés.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

AXE 4 - RESPIRER
(Fiches n° 4.1 à 4.6)

INTITULE DE L'ACTION :

POURSUIVRE LA REALISATION DE LA CHAÎNE DES PARCS (MO CALL + COMMUNES)

Description synthétique du projet :

La fin de l'activité charbonnière a laissé sur le territoire de l'ancien Bassin Minier un paysage dégradé, de nombreuses friches et dépôts de terres polluées qui pèsent sur l'image que les habitants ont d'eux-mêmes et de leur environnement. Les agglomérations membres du Pôle Métropolitain de l'Artois ont fait le pari de la reconquête de ces espaces pour de nouveaux usages, de leur utilisation pour imaginer la ville de demain. Le projet de création d'une "Chaîne des parcs" est emblématique de cette volonté : d'ouest en est, sept sites de référence et de multiples points d'intensité sont reliés entre-eux par des voies douces, dont, sur le territoire de la CALL, l'Eurovéloroute 5 (cf axe 2 : Bouger). Ils sont le support d'un projet d'animation du territoire mêlant préservation de l'environnement et sports de pleine nature à destination des habitants de la région.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 4.1

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etude Bike Park	50 000 €		
Travaux Bike Park	833 333 €		
Travaux Accueil Trail Noyelles	625 000 €		
Arc Nord Etudes	625 000 €		
Arc Nord Travaux	9 833 333 €		
Station d'accueil 11/19	208 333 €		
Total	12 175 000 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Entretien Arc Nord	125 000 €		
Entretien accueil 11/19	25 000 €		
Total	150 000 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	12 325 000 €	28 750 €	368 333 €	1 031 250 €	4 983 333 €	5 083 333 €	830 000 €
en investissement	12 175 000 €	28 750 €	368 333 €	1 031 250 €	4 958 333 €	5 083 333 €	705 000 €
en fonctionnement	150 000 €				25 000 €		125 000 €
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Sont envisagés : les études de faisabilité d'un bike park sur le terriil 58 (travaux sous réserve des conclusions de l'étude) - la création d'un centre d'accueil et d'animation du state de trail de Noyelles-sous-Lens (MO Commune) - celui d'une station d'accueil au 11/19 et l'Arc nord de la Chaîne des Parcs (des Berges de la Souchez au 9/9bis de Oignies) -

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
FEDER		A solliciter	
ETAT		DSIL à solliciter	
REGION		A solliciter	
Département		A solliciter	
CALL	250 000 €	A confirmer : fonds de concours projet communal	
Total	250 000 €		

INTITULE DE L'ACTION :

FAVORISER LA NATURE EN VILLE ET SENSIBILISER A LA BIODIVERSITE (MO CALL + COMMUNES)

Description synthétique du projet :

En parallèle de la réalisation de la Chaîne des Parcs, les agglomérations membres du Pôle Métropolitain de l'Artois ont confié à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) une réflexion sur la trame verte et bleu du territoire. L'objectif est de favoriser la biodiversité sur le territoire en préservant ou en reconstituant des espaces dans lesquels elle puisse s'épanouir. La CALL envisage aussi faire évoluer le parc des Cytises (équipement communautaire) pour y développer des actions de sensibilisation à l'environnement.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 4.2

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Plan boisement	100 000 €		
Forêt urbaine Van Pelt - foncier	680 000 €		
Lagunage de Harnes	353 167 €		
Restructuration Parc des Cytises	10 223 576 €		
Compostage	315 000 €		
Total	11 356 743 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Renouvellement plantations	100 000 €		
Communication Compostage	625 000 €		
Total	100 000 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	12 396 743 €	283 409 €	1 759 583 €	3 390 000 €	3 258 750 €	1 935 833 €	1 769 167 €
en investissement	11 671 743 €	110 493 €	1 586 667 €	3 217 083 €	3 085 833 €	1 919 167 €	1 752 500 €
en fonctionnement	725 000 €	172 917 €	172 917 €	172 917 €	172 917 €	16 667 €	16 667 €
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Parmi les projets significatifs à court terme, figurent le projet de "forêt urbaine" sur le secteur Van Pelt à Lens et la restauration du lagunage de Harnes. A moyen terme, il est envisagé de faire évoluer le parc des Cytises (phasage possible selon les moyens mobilisables). Le programme inclut également le plan de développement du compostage individuel sur le territoire de l'agglomération (prévu dans le PLPDMA).

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Région		A solliciter	
Département		A solliciter	
Office Français de la Biodiversité		En cours	Candidature appel à projets MobBiodiv
ADEME		A solliciter sur action compostage	
Autres partenaires		A solliciter	Notamment Voix du Nord (plantons le décor)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

MISE EN VALEUR DES LIEUX DE MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE (MO CALL)

Description synthétique du projet :

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre, la CALL a engagé avec la Région un programme ambitieux de mise en valeur des sites mémoriels majeurs présents sur son territoire : l'Anneau de la Mémoire et le Musée-Mémorial attirent désormais de nombreux visiteurs français et étrangers. D'autres investissements sont programmés dans les prochaines années. Les acteurs du territoire souhaitent que l'Etat accompagne cette démarche par la rénovation des abords de la Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, afin que les visiteurs soient accueillis dans un environnement digne du sacrifice consenti par les milliers de soldats tombés lors des combats.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 4.3

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Signalétique	125 000 €	Vente foncier	50 000 €
Voirie	416 667 €		
Maîtrise d'œuvre abords	208 333 €		
Travaux abords mémorial	2 000 000 €		
Extension Musée-Mémorial	Pour mémoire		
Total	2 750 000 €	Total	50 000 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	2 208 333 €	41 667 €	416 667 €	875 000 €	666 667 €	166 667 €	41 667 €
en investissement	2 208 333 €	41 667 €	416 667 €	875 000 €	666 667 €	166 667 €	41 667 €
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	50 000 €		50 000 €				
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Poursuite des aménagements autour du Musée-Mémorial : aménagement des abords, accompagnement d'un projet hôtelier. A terme une extension du Musée-Mémorial est envisagée (coût évalué à 2 250 000 € - à programmer)

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

--

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délaï de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

Description synthétique du projet :

La CALL a confié à l'Office de Tourisme intercommunal la mise en œuvre de sa stratégie de développement touristique. Celle-ci prévoit notamment un travail sur la qualité de l'accueil des visiteurs (avec un projet de lieu de formation porté en coopération avec l'UMIH), la diversification de l'offre d'hébergement et plus largement l'animation du réseau des professionnels intéressés par la clientèle touristique.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMÉRATION

Numéro de projet : 4.4

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
MOE	172 500 €		
Travaux	1 433 333 €		
Mobilier	41 667 €		
Total	1 647 500 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Fonctionnement OT (supp)	50 000 €		
Maintenance technique	10 000 €		
Total	60 000 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	1 887 500 €	58 333 €	1 233 333 €	415 833 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
en investissement	1 647 500 €	58 333 €	1 233 333 €	355 833 €			
en fonctionnement	240 000 €			60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Dans la continuité de son investissement sur l'immeuble "Ville de Limoges", la CALL réfléchit à la réhabilitation du commerce voisin, qui pourrait accueillir une cuisine d'application (projet porté en coopération avec l'UMIH), un meublé de tourisme et des salles d'activités. Les charges de fonctionnement induit apparaissent pour mémoire.

3

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
FEDER		A solliciter en 2022	
Etat (FNADT)		A solliciter en 2022	
Région		A solliciter en 2022	
Département		A solliciter en 2022	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

CONSTRUIRE LE SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL DURABLE (MO-OPERATEURS)

Description synthétique du projet :

La CALL porte un projet de SATD (Système alimentaire et territorial durable) qui vise à favoriser la diversification des productions agricoles et leur consommation sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans un double objectif de "santé-bien être" et de cohésion sociale, l'objectif étant de permettre à tout un chacun de pouvoir bénéficier d'une alimentation de qualité produite dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 4.5

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Foncier projet structurant	600 000 €		
Etudes - travaux - équipement	275 000 €		
Foncier agricole	200 000 €		
Total	1 075 000 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHÉANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	1 075 000 €	200 000 €	875 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	1 075 000 €	200 000 €	875 000 €	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Au-delà du soutien au réseau d'accompagnement des porteurs de projets, la CALL envisage la création d'un projet structurant de type "tiers lieu nourricier" où se développerait un écosystème d'échanges de biens, de services et de savoir-faire.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A solliciter	Programme alimentaire territorial
Région		A solliciter	
Département		A solliciter	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

Mettre en place une stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité (MO CALL)

Description synthétique du projet :

L'accès à une ressource en eau de qualité est un enjeu majeur pour le développement du territoire. La CALL, à travers l'exercice de ses compétences "eau et assainissement", "eaux pluviales" et "GEMAPI" entend promouvoir une gestion durable de la ressource. Cela se traduira par des investissements dans le renouvellement des réseaux, des opérations de déconnexion des eaux pluviales ou encore la réalisation d'ouvrages de retenue des eaux pluviales dans les secteurs exposés au risque érosion ou inondation.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 4.6

Type opération : TRAVAUX

Axe : 4 - RESPIRER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Schéma eau	24 424 653 €	Agence Eau 20 %	4 884 931 €
Renouvrt réseaux eau potable	18 750 000 €	Agence Eau 25 %	4 687 500 €
Renouvrt reseaux assainissement	18 750 000 €	Agence Eau 25 %	4 687 500 €
Deconnexion eaux pluviales	1 500 000 €		
Hydraulique structurant	1 675 000 €	Agence de l'eau	503 333 €
Foncier Hydraulique	163 500 €		
Programme érosion	1 480 000 €	Agence de l'eau	12 500 €
Total	66 743 153 €	Total	14 775 764 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Entretien sur 5 ans	208 333 €		
Total	208 333 €	Total	0 €

ECHANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	66 885 903 €	6 859 861 €	9 853 646 €	13 014 896 €	13 064 202 €	11 322 535 €	12 770 764 €
en investissement	66 469 237 €	6 830 694 €	9 828 646 €	12 944 063 €	12 980 868 €	11 197 535 €	12 687 431 €
en fonctionnement	416 667 €	29 167 €	25 000 €	70 833 €	83 333 €	125 000 €	83 333 €
RECETTES	14 672 430 €	1 651 389 €	2 092 396 €	2 827 979 €	2 835 340 €	2 478 673 €	2 786 653 €
en investissement	14 672 430 €	1 651 389 €	2 092 396 €	2 827 979 €	2 835 340 €	2 478 673 €	2 786 653 €
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

--

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

--

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Décali de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, décali d'instruction, etc...)
Total	0 €		



**AXE 5 - RASSEMBLER
(Fiches n° 5.1 à 5.5)**

INTITULE DE L'ACTION :

POUR SUIVRE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MINIER CLASSE PAR L'UNESCO ET NOTAMMENT LA BASE DU 11/19 (MO CALL)

Description synthétique du projet :

Dans le cadre du classement du patrimoine minier par l'UNESCO, la CALL et les Communes se sont engagées à mettre en valeur les biens dont elles sont propriétaires. La CALL est concernée par la base du 11/19, dont elle souhaite rendre les accès plus visibles, et par l'installation d'une signalétique à vocation touristique et de médiation culturelle. D'autres projets sont portés par les communes, notamment en lien avec la rénovation intégrée des cités minières.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 5.1

Type opération : TRAVAUX

Axe : 5 - RASSEMBLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €				BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT		Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant	Libellé	Montant
Etudes abords	529 677 €						
Travaux abords	1 475 000 €						
Amgt Rte de Béthune Etudes	144 500 €						
Amgt Rte de Béthune démolitions\$	266 436 €						
Amgt Route de Béthune travaux	900 000 €						
Fabrique théâtrale - Etudes	83 333 €						
Signalétique UNESCO	100 000 €			Entretien remplacement (provision)	10 000 €		
Total	3 498 946 €	Total	0 €	Total	10 000 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP					
		2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	3 508 947 €	598 728 €	356 968 €	573 500 €	832 000 €	832 000 €	315 750 €
en investissement	3 498 947 €	598 728 €	356 968 €	563 500 €	832 000 €	832 000 €	315 750 €
en fonctionnement	10 000 €			10 000 €			
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Sont notamment envisagées l'aménagement des abords du 11/19 (parking, accès par la route de Béthune) pour rendre le site visible et accessible, des aménagements intérieurs du bâtiment occupé par la Fabrique Théâtrale (évaluation après étude) et plus largement le déploiement d'une signalétique touristique et patrimoniale des biens classés à l'UNESCO.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :**Recherche de subventions et de financements complémentaires :**

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A rechercher : FNADT - DSIL - DRAC	
Région		A solliciter	
Département		A solliciter	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA CENTRALITE D'AGGLOMERATION (MD CALL + COMMUNES)

Description synthétique du projet :

Le renforcement de la centralité d'agglomération mobilise les Communes et la CALL à travers de nombreuses politiques : habitat (réhabilitation des logements anciens), développement culturel (mise en valeur du patrimoine), urbaine (résorption des friches, aménagement des espaces publics centraux...).... L'objectif de ces actions, qui pour certaines sont intégrées dans le programme "Action Coeur de Ville", est de redonner au coeur urbain une attractivité résidentielle, économique et touristique digne d'une agglomération de 250 000 habitants.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 5.2

Type opération : TRAVAUX

Axe : 5 - RASSEMBLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Lieu hébergé artistes	141 667 €		
Etude Trefleurop	41 667 €		
Requalification espaces publics centraux	A évaluer		
Total	183 333 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Maintenance / an	8 333 €		
Total	8 333 €	Total	0 €

ECHANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL						
	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	216 667 €	150 000 €	33 333 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €
en investissement	183 333 €	150 000 €	33 333 €	A évaluer	A évaluer	A évaluer	A évaluer
en fonctionnement	33 333 €			8 333 €	8 333 €	8 333 €	8 333 €
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Création d'un lieu d'hébergement et de rencontre pour les artistes en résidence à proximité du Louvre-Lens - Requalification de la friche Trefleurop en lien avec les communes de Lens et Loison (étude d'aménagement en cours - Hypothèses : activités, habitat, coulée douce, énergies renouvelables) - Requalification des espaces publics centraux de Lens et Liévin en lien avec l'action Coeur de Ville

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

--

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A solliciter (DRAC + DSIL)	
Région		A solliciter	
Département		A solliciter	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

FAVORISER L'ACCES A LA NATATION PAR LA REQUALIFICATION/RECONSTRUCTION DES PISCINES MUNICIPALES (PLAN PISCINES) (MO COMMUNES ou CALL par délégation)

Description synthétique du projet :

La natation fait partie des sports pouvant être pratiqués sans encadrement, et en cela son développement s'inscrit dans la stratégie sport-santé de l'agglomération. Par ailleurs, l'Etat fait de l'apprentissage de la natation une priorité nationale portée par le Ministère de l'Education Nationale et celui des Sports. Pour autant les communes de l'agglomération de Lens-Liévin ont été confrontées ces dernières années à la vétusté des équipements construits dans les années '70 et la plupart des bassins ont dû être fermés. La CALL a décidé de soutenir par la mise en place d'un "plan piscines" la construction de nouveaux équipements par les communes, de manière à reconstituer un maillage suffisant pour répondre aux besoins. Sont ainsi prévues la construction de piscines à Lens (travaux en cours), Liévin (maîtrise d'oeuvre en cours), Billy-Montigny (concours de maîtrise d'oeuvre en 2021), Harnes (choix de l'AMO en 2021), Avion (choix de l'AMO en 2021) et Bully-les-Mines (identification du site à finaliser).

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 5.3

Type opération : TRAVAUX

Axe : 5 - RASSEMBLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €						
en investissement	0 €		A évaluer				
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €						
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Dans le cadre du plan piscines, la CALL accompagne financièrement les communes qui s'engagent dans la construction, la réhabilitation ou l'extension d'une piscine selon les critères définis dans la délibération-cadre. Le montant de la subvention est de 25 % minimum des éléments pouvant être pris en charge et relevant de l'apprentissage de la natation et de 33 % maximum si les critères de qualité eau, thermique et air sont respectés.

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes, qui pourront si elles le souhaitent la déléguer à la CALL : c'est le choix de Lens (travaux en cours). La CALL apporte aussi un soutien technique à la mobilisation des financements extérieurs.

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A solliciter	Financement obtenu pour piscine de Lens
Région		A solliciter	Financement obtenu pour piscine de Lens
Département		A solliciter	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

POUR SUIVRE LE RENFORCEMENT DU RESEAU DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS DE PROXIMITE (MO CALL + COMMUNES)

Description synthétique du projet :

La politique culturelle de l'agglomération a pour objectif de mettre en réseau les équipements culturels de proximité (médiathèques, établissements d'enseignement artistique, salles de spectacle...) dans le but de renforcer l'offre et d'améliorer sa visibilité. Au delà de la poursuite des actions engagées, la CALL porte un projet de déploiement d'un système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB) partagé entre les différentes médiathèques du territoire, tandis que plusieurs communes souhaitent dans les prochaines années se doter d'équipements plus modernes et mieux adaptés aux besoins de leur population.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 5.4

Type opération :

Axe : 5 - RASSEMBLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €		A évaluer				
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Sous maîtrise d'ouvrage communale : construction ou aménagement d'équipements culturels de proximité (médiathèques, lieux d'enseignement musical ou artistique) - aménagement d'équipements sportifs dans le cadre de l'accueil d'équipes en préparation des JO - Sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou partagée (type groupement de commande) : déploiement d'un SIGB pour favoriser la mise en réseau des médiathèques

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A solliciter notamment sur le SIGB	
Région		A solliciter	
Département		A solliciter sur le SIGB + médiathèques municipales	
Total	0 €		

INTITULE DE L'ACTION :

FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE (MO CALL + COMMUNES)

Description synthétique du projet :

Au cours de la dernière décennie, l'arrivée du Louvre-Lens puis du Centre de Conservation du Louvre à Liévin ont marqué le lancement d'une nouvelle dynamique pour l'agglomération. Les acteurs du territoire ont pris conscience du rôle que pouvait jouer la culture dans le renouveau du Bassin Minier et, forts de l'expérience acquise, ont déposé une candidature à l'accueil du Centre de Conservation de la BNF. Plus récemment, ils se sont engagés dans la préparation d'une candidature au rôle de Capitale Française de la Culture pour 2024.

Date de mise à jour : 12/06/21

Localisation principale : AGGLOMERATION

Numéro de projet : 5.5

Type opération : TRAVAUX

Axe : 5 - RASSEMBLER

Budget : Principal

Année lancement du projet : 2021

BUDGET D'INVESTISSEMENT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL INDUIT en €			
Dépenses HT		Recettes HT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Total	0 €	Total	0 €

ECHEANCIER DES CP DU PROJET	TOTAL	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DEPENSES	0 €						
en investissement	0 €		A évaluer				
en fonctionnement	0 €						
RECETTES	0 €						
en investissement	0 €						
en fonctionnement	0 €						

Opérations envisagées :

Accueil de la BNF : l'agglomération fait partie des 10 sites pré-sélectionnés. Elle est dans l'attente de la décision du Ministère de la Culture. Capitale Française de la Culture : dépôt des dossiers de candidature fin 2022 - décision attendue en 2023

Pré-requis et difficultés potentielles de réalisation :

Décision du Ministère de la Culture

Recherche de subventions et de financements complémentaires :

Partenaire	Montant participation attendue	Délai de mobilisation du partenaire	Difficultés de mobilisation du partenaire (critères, appel à projets, délai d'instruction, etc...)
Etat		A solliciter	
Région		A solliciter	
Département		A solliciter	
Total	0 €		

3 – Récapitulatif des fiches

CRTE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN - MAQUETTE FINANCIERE

ENJEU	N°PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	DESCRIPTION DU PROJET	ANNEE DE LANCEMENT	COUT 2021	COUT 2022	COUT TOTAL 2021-2027	COMMENTAIRE	FINANCEMENTS RECHERCHES
TRAVAILLER	1.1	CALL	Renforcer l'offre foncière en direction des entreprises : extension de Quadraparc, Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et ZAC des Glissoires	2021			Pour mémoire		Etat : non éligible
TRAVAILLER	1.2	CALL	Requalifier et revaloriser les zones d'activités anciennes	2021	330 000 €	A évaluer	330 000 €	chiffre 2021 - Etude de définition en cours pour les travaux ultérieurs	A rechercher
TRAVAILLER	1.3	CALL	Accompagner la transition écologique et économique du territoire par la diversification de l'offre de formation et le soutien aux centres de ressources	2021			Pour mémoire		
TRAVAILLER	1.4	GALL	Poursuivre le soutien aux structures d'accompagnement et aux réseaux de soutien aux personnes les plus éloignées de l'emploi ainsi qu'au réseau d'appui à la création d'entreprise	2022		145 500 €	727 600 €	Le chiffrage ne porte que sur la plateforme de mobilité	A rechercher : FSE - Département - Région
TRAVAILLER	1.5	CALL et Communes	Soutenir la candidature du territoire au programme "Territoire zéro chômeur" en partenariat avec les villes de Lens et Mazingarbe	2021			A évaluer	Candidature en cours d'élaboration (appel à projets national)	A solliciter : Etat - Département - Autres collectivités
TRAVAILLER	1.6	GALL	Soutenir l'innovation économique par le renforcement des incubateurs (Louvre-Lens-Vallée et Vivalley-Center) dans le cadre de la stratégie commune portée par le PMA (Parc de l'Innovation)	2020	23 500 €	589 733 €	673 233 €	Ouverture du bâtiment prévue fin 2022	A rechercher : Etat et autres financeurs
TRAVAILLER	1.7	CALL	Soutenir les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire	2021			Pour mémoire		ADEME - partenariat FDE 62 (pour le volet réhabilitation énergétique des bâtiments) - autres co-financements à négocier
TRAVAILLER	1.8	CALL	Faire lever en utilisant les compétences de la CALL pour favoriser la création d'emplois liés à l'éco-transition sur le territoire de la CALL (économie circulaire, énergies renouvelables...)	2021	81 917 €	720 000 €	4 101 917 €		
TRAVAILLER	1.9	CALL	Réduire la fracture numérique, favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises au digital et utiliser l'open data comme vecteur d'innovation sur le territoire (feuille de route numérique)	2021			A évaluer	Plusieurs actions sont déjà engagées et financées. Le coût des opérations à venir reste à évaluer.	
BOUGER	2.1	SMTAG - CALL et Communes	Développement de la mobilité cyclable et autres modes doux	2021	883 111 €	4 375 000 €	9 705 637 €		Obtenus pour l'Euroveloroute 5 / tronçon nord - à rechercher pour les autres projets (Etat : DSL ou appels à projets - ADEME - FEDER - Région)
BOUGER	2.2	CALL	Restructuration des échangeurs de l'A21	2022		83 333 €	9 183 333 €		Tour de table financier sollicité : bouclage du plan de financement préalable à l'engagement des opérations.
HABITER	3.1	CALL et Communes	Mise en œuvre du volet urbain de l'ERBM dans les 28 cités identifiées	2021		18 086 082 €	396 031 683 €	Voir dossier complet	Recherché sur la tranche 1 (2021-2022) ; 13 071 317 €
HABITER	3.2	CALL	Requalification du parc privé de logements	2021	1 417 500 €	1 424 167 €	8 489 800 €		CEREMA : à étudier (contribution aux études) CDC : sur études ANAH (enveloppe déléguée + fonctionnement + études)
HABITER	3.3	CALL	Requalification du parc public de logements	2015 2021	3 000 000 € 550 000 €	3 000 000 € 500 000 €	18 000 000 € 2 060 000 €		Enveloppe déléguée ANAH Etat / DREAL
HABITER	3.4	CALL et Communes	Mettre en œuvre le programme de renouvellement urbain	2021			Pour mémoire	Voir Convention ANRU	
HABITER	3.5	CALL	Accompagner les habitants des quartiers en politique de la Ville	2021			Pour mémoire	Voir Protocoles d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville	

RESPIRER	4.1	CALL ou COMMUNES	Poursuivre l'aménagement de la Chaîne des Parcs	2022	28 750 €	366 333 €	12 325 000 €	FEDER - Etat (DSIL) - Région (CPER) - Département à solliciter
RESPIRER	4.2	CALL ou COMMUNES	Favoriser le développement de la nature en ville et sensibiliser à la biodiversité	2021	283 409 €	1 759 583 €	12 386 749 €	Région - Département - Office Français de la Biodiversité - Voix du Nord
RESPIRER	4.3	Etat	Poursuivre la mise en valeur des lieux de mémoire de la Grande Guerre	2022	41 667 €	416 667 €	2 208 333 €	Etat - Département
RESPIRER	4.4	CALL	Poursuivre le déploiement de la stratégie touristique de l'agglomération	2020	58 333 €	1 233 333 €	1 647 500 €	FEDER - Etat (DSIL) - Région (CPER) - Département à solliciter
RESPIRER	4.5	CALL	Mettre en œuvre le SATD	2021	200 000 €	990 000 €	990 000 €	Etat PAT France Reliance Région Département Agence de l'Eau
RESPIRER	4.6	CALL	Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité	2021	6 859 861 €	6 853 646 €	66 885 903 €	
RASSEMBLER	5.1	CALL	Poursuivre la mise en valeur du patrimoine minier classé par l'UNESCO et notamment de la base du 11/19	2020	588 728 €	356 988 €	3 608 947 €	Etat - Région - Département à solliciter
RASSEMBLER	5.2	CALL + Villes de Lens et Liévin	Poursuivre le renforcement de la centralité urbaine	2022	150 000 €	33 333 €	A évaluer	Etat (DRAC + DSIL) - Région - Département à solliciter selon projets finalisés
RASSEMBLER	5.3	COMMUNES (ou CALL par délégation)	Favoriser l'accès à la natation par la requalification des piscines municipales	2021		Coût global à évaluer	Coût global à évaluer	Etat - Région - Département à solliciter
RASSEMBLER	5.4	CALL	Accompagner la création d'équipements sportifs et culturels dans les communes	2022		Coût global à évaluer	Coût global à évaluer	Etat (DRAC + DSIL) - Région - Département à solliciter selon projets finalisés
RASSEMBLER	5.5	CALL	Faire rayonner le territoire	2022		2 500 000 €	Budget à évaluer	A rechercher : Etat - Région - Département - Mécanismes - autres partenariales

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

4 - Indicateurs d'évaluation

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél : 03 21 79 07 90

www.agglo-lenslievin.fr

   @AggloLensLievin



Communauté d'Agglomération

lens-Liévin